



2019

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**



Table des matières

1. GENERALITES	5
1.1 La Communauté de Communes de Nozay	5
1.2 Les compétences exercées.....	6
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
2.1 Organisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.....	6
2.1.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles des particuliers.....	6
2.1.2 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles des professionnels.....	8
2.1.3 Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles.....	8
2.1.4 La collecte des Déchets Ménagers Recyclables ou collecte sélective.....	8
2.1.5 Le traitement des Déchets Ménagers Recyclables.....	12
2.1.6 La collecte en déchèterie.....	14
2.1.7 Traitement des déchets de déchèterie.....	17
2.1.8 Les autres collectes et services.....	18
2.2 Maintenance et fournitures.....	19
2.2.1 Les bacs à Ordures Ménagères Résiduelles.....	19
2.2.2 Les colonnes de tri sélectif.....	19
2.3 Evolution des tonnages collectés et principaux indicateurs.....	20
2.3.1 Evolution de la population.....	20
2.3.2 Les tonnages globaux.....	20
2.3.3 Les tonnages d’Ordures Ménagères Résiduelles.....	23
2.3.4 La fréquence de présentation des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles à la collecte.....	24
2.3.5 Les tonnages des Déchets Ménagers Recyclables.....	24
2.3.6 Les tonnages des déchets collectés en déchèterie.....	28
2.3.7 Rapport déchets valorisés et déchets enfouis.....	35
2.3.8 Les difficultés rencontrées.....	37
2.4 Fonctionnement du service.....	38
2.4.1 Cadre réglementaire.....	38
2.4.2 Les moyens du service.....	38
2.4.3 Les données générales.....	339
2.4.4 L’information à l’usager.....	40
2.4.5 Accompagnement des usagers dans la pratique d’une moindre production de déchets.....	41
3. LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS.....	41
3.1 L’évolution de la production de déchets sur le territoire.....	42
3.1.1 Chiffres de la production de déchets et bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés.....	42
3.1.2 Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés.....	42
3.2 Bilan du Contrat d’Objectifs Déchets Economie Circulaire.....	43
3.3 Récapitulatif des programmes de prévention des déchets et leurs résultats.....	43
3.3.1 Détail des actions.....	43

3.4 Le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire.....	51
3.4.1 Les déchets verts : promotion du broyage.....	51
3.4.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.....	52
3.4.3 Répar'acteurs : promotion des professionnels de la réparation.....	56
3.4.4 Eco défis.....	57
3.4.5 Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale.....	58
4. LA COMMUNICATION.....	60
4.1 Une communication adaptée.....	60
4.1.1 Le site internet.....	63
4.1.2 Le dossier d'inscription au service de collecte.....	63
5. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	64
5.1 La grille tarifaire de la redevance incitative.....	64
5.2 Le budget du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	64
5.2.1 La section de fonctionnement.....	64
5.2.2 La section d'investissement.....	68

Préambule : La Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 prévoit :

La Présidente de la Communauté de Communes de Nozay présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque Maire des « communes membres » de la CCN pour une présentation auprès de son conseil municipal.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège de la CCN ainsi que l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 GENERALITES

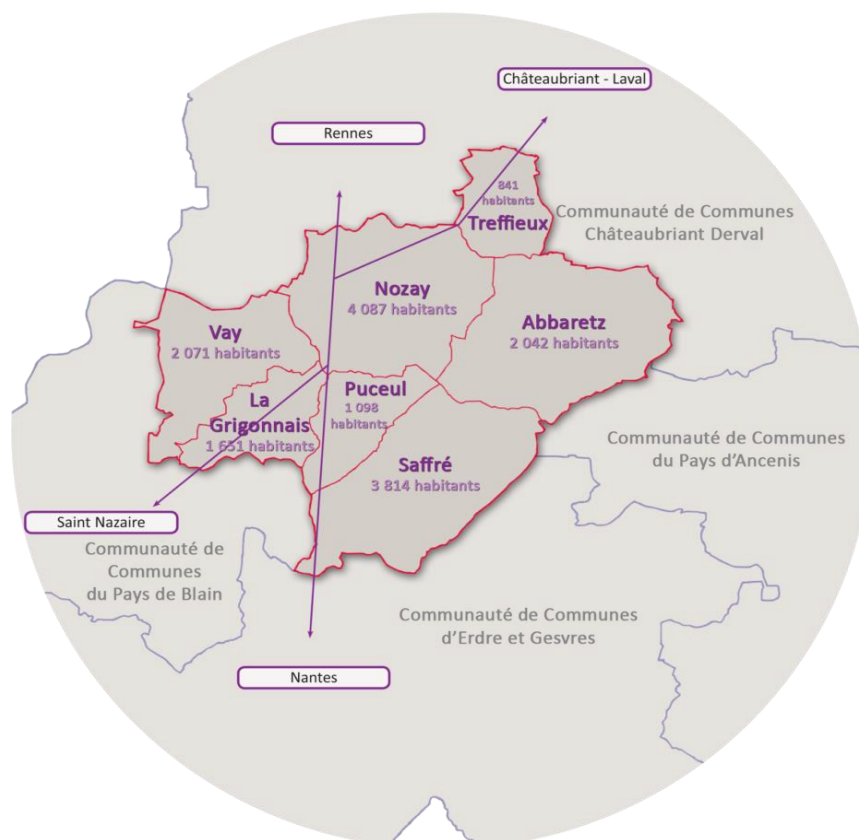
1.1. La Communauté de Communes de Nozay

Présidée par Claire Théveniau, la Communauté de Communes de Nozay a été créée en 1995.

Située au nord du département de la Loire-Atlantique, elle regroupe aujourd'hui sept communes, soit 16 045 habitants au 1^{er} janvier 2019 (Chiffres DGF 2019). L'augmentation démographique y est deux fois plus rapide que celle du département, et la population globalement plus jeune.

Les sept communes qui composent le territoire de la Communauté de Communes de Nozay sont les suivantes :

- ✓ Abbaretz : 2 104 habitants
- ✓ La Grigonnais : 1 697 habitants
- ✓ Nozay : 4 176 habitants
- ✓ Puceul : 1 133 habitants
- ✓ Saffré : 3 920 habitants
- ✓ Treffieux : 875 habitants
- ✓ Vay : 2 140 habitants



1.2. Compétences exercées

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de Nozay a la compétence « Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ».

La Communauté de Communes de Nozay a fait le choix de déléguer la partie élimination et valorisation au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), dans le respect des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté de Communes a également en charge la création et la gestion des déchèteries sur le territoire intercommunal.

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2.1.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles des particuliers

La collecte des ordures ménagères résiduelle est organisée une fois tous les quinze jours. Elle fait suite à une autorisation préfectorale en date du 14 octobre 2016 ainsi que l'avis favorable de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

2.1.1.1 Modalités de la collecte

Une majorité des habitants est collectée en porte à porte. Chaque bac est équipé d'une puce qui permet l'enregistrement de la levée sur le compte de l'utilisateur.

Certains usagers sont restés en point de regroupement lorsque l'accès au bac pour le camion de collecte est difficile. Le bac est alors souvent équipé d'une serrure.

Le volume du bac individuel dépend du nombre de personnes par foyer :

Nombre d'habitants dans le foyer	Volume du bac individuel
1 à 3	120 L
4 à 5	240 L
6 à 9	340 L
10 et +	750 L

Sur les logements collectifs, des bacs 660 litres équipés de tambour calibrés à 30 litres avec système d'ouverture sécurisé ont été mis en place. L'ouverture du tambour se fait à l'aide d'un badge permettant l'identification de l'utilisateur.

Les bacs à tambour sont également mis à disposition des usagers propriétaires d'une résidence secondaire. Ce système leur permet de déposer leurs déchets sans se préoccuper du jour de collecte.



Bac à tambour



Bac individuel



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS
SAFFRE



SAFFRE CAMPAGNE
COLLECTE REPORTEE



SAFFRE BOURG ET UNE PARTIE CAMPAGNE



Les collectes devant se dérouler un jour férié sont décalées au lendemain sauf quand celui-ci est un samedi ou un dimanche. La collecte se fera alors le lundi.

2020												2021	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V
13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 L	30 M	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 S
31 V	31 M	31 M	31 J	31 D	31 M	31 V	31 L	31 S	31 J	31 L	31 J	31 D	31 D

Pour tous renseignements, contactez le service environnement de la Communauté de Communes de Nozay au 02.40.79.51.52 ou ri.dechets@cc-nozay.fr
D'autres informations sont également disponibles sur le site internet : www.cc-nozay.fr

Exemple de calendrier de collecte

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est effectuée deux fois par mois (C0,5) sur l'ensemble des communes. Pour les communes de Saffré et de Nozay, la collecte des bourgs et campagne ne se fait pas le même jour.

En cas de jour férié, la collecte se fait le lendemain du jour prévu.

Sur l'année 2019, 209 tournées pour l'ensemble des usagers ont été réalisées, soit 75391 levées de bacs des particuliers et professionnels collectés. Le taux de présentation des bacs se stabilise depuis 2016 entre 21 et 22 % soit une moyenne de 11 levées annuelles.

2.1.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles des professionnels

2.1.2.1 La collecte des petits producteurs

Les déchets ménagers des professionnels assimilables à des Ordures Ménagères sont collectés par la CCN au même titre que les déchets des particuliers. Ils sont semblables aux déchets produits par les ménages et dans les mêmes volumes.

La CCN met à disposition des professionnels des bacs similaires à ceux des particuliers. Leur volume varie entre 120 et 750 L. Les professionnels collectés se distinguent par un autocollant rouge apposé sur leur bac. Les bacs mis à disposition sont les mêmes que ceux des ménages.

Les professionnels sont soumis à la Redevance Incitative.

Les professionnels ont également accès à la déchèterie de la CCN à condition d'avoir leur siège social sur le territoire.

2.1.2.2 La collecte des gros producteurs

Il existe parmi les professionnels, des gros producteurs de déchets, tels que les restaurants scolaires, supermarchés et métiers de bouche. Ils peuvent être collectés deux fois par semaine à leur demande selon le planning existant.

2.1.3 Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

La compétence d'élimination des Ordures Ménagères a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). Les déchets collectés sont envoyés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Briuelles à Treffieux où ils sont enfouis. L'enfouissement concerne uniquement les déchets ménagers résiduels.



2.1.4 La collecte des déchets ménagers recyclables ou collecte sélective

De la même façon que pour les ordures ménagères, la collecte sélective est confiée à un prestataire privé, COVED jusqu'au 31 décembre 2021.

2.1.4.1 Modalité de la collecte

La collecte sélective s'effectue exclusivement sur des Points d'Apport Volontaire (PAV) appelés Point Eco Tri suivant les catégories : emballages, papier et verre. Au nombre de 61 sur le territoire, ils représentent environ un Point Tri complet pour 323 habitants (au minimum trois colonnes : une « Emballages », une « Verre » et une « Papier »). 2 points tri sont équipés seulement du flux verre et emballages, 1 point tri n'est pas équipé du flux verre.



L'ensemble du territoire est équipé de 206 colonnes en bois, de 4 ou 6 m³ collectées avec un système de préhension dit « Kinshofer ». 9 écoles maternelle/primaire sont équipées de colonnes de tri 1.8 m³ pour les flux papiers et emballages avec un système de pince. Un collège est également doté de colonnes 4m³ pour les flux papiers et emballages.

Liste des Points Eco Tri et de leur équipement :

COMMUNE	LOCALISATION	EMBALLAGES	PAPIER	VERRE
NOZAY	Champ de Foire	1	1	1
	Salle Jouvence	2	1	1
	Rue de la Fontaine	1	1	1
	Bd Hillereau	1	1	1
	Route d'Abbaretz	1	1	1
	Etang	1	1	1
	Le Maire	1	1	1
	La Villatte	1	1	1
	Le Vieux Bourg	1	1	1
	Super U	3	1	1
	Rte de Puceul	4	1	2
	La Ville au Chef	1	1	1
	Hôpital	1	1	0
	Salle polyvalente	1	0	1
	Service technique	1	0	0
SOUS-TOTAL		21	13	14
VAY	Rte de Marsac/Don	1	1	1
	Beauregard	1	1	1
	La Fosse aux Sables	1	1	1
	Le Chêne	1	1	1
	Rte Plessé	1	1	1
	La Roseraie	1	1	1
	Etang de Langast	1	1	1
SOUS-TOTAL		7	7	7
TREFFIEUX	Déchetterie des Briuelles	1	2	1
	Rue du Soleil Levant	1	1	1
	Etang de Gruellau	1	0	1
	Rue du Petit Bois	1	1	1
SOUS-TOTAL		4	4	4

COMMUNE	LOCALISATION	EMBALLAGES	PAPIER	VERRE
PUCEUL	Salle polyvalente	1	1	1
	Cimetière	4	1	2
	Déchetterie de l'Oseraye	5	4	4
	Aire de retournement	1	1	1
SOUS-TOTAL		11	7	8
SAFFRE	La Rompure	1	1	1
	Le Bourg (mairie)	2	1	1
	le Château	1	1	1
	Les Perrières	2	1	1
	La Durantière	2	1	1
	La Jossais	1	1	1
	Les Salles	2	2	2
	La Bouzenais	1	1	1
	La Noë Marignac	1	1	1
	Caharel	1	1	1
	Salle Polyvalente	1	1	1
	Cimetière	1	1	1
	La Filée	1	1	1
	Thély	1	1	1
SOUS-TOTAL		18	15	15
ABBARETZ	Mairie	3	1	2
	Coulouine	1	1	1
	La Rainais	1	1	1
	Le Maffay	1	1	1
	La Foie	1	1	1
	Le Paradel	1	1	1
	La Rivière	1	1	1
	La Croix Blanche	1	1	1
	Le Stade	1	1	1
	La Chauvelais	1	1	1
SOUS-TOTAL		12	10	11

COMMUNE	LOCALISATION	EMBALLAGES	PAPIER	VERRE
LA GRIGONNAIS	Le Bourg	2	1	1
	La Pirrière	1	1	1
	La Brunelais	1	1	1
	La Bretonnière	1	1	1
	L'Etriché	1	1	1
	Parking Mairie	1	1	1
	Salle Mil'lieu	1	1	1
	Cran	1	1	1
SOUS-TOTAL		9	8	8
TOTAL		82	64	67

Les colonnes sont vidées lorsque leur taux de remplissage est considéré comme suffisant soit 50% ; dans la moitié des cas, il est supérieur à 70%. Le planning de la collecte sélective est le suivant :

Mardi : collecte des emballages sur l'ensemble du territoire

Mercredi : collecte du verre et papier sur l'ensemble du territoire

Vendredi : collecte des emballages sur la majorité des colonnes emballage du territoire

Ces jours de collecte peuvent évoluer notamment pendant les périodes estivales ou semaines avec jours fériés.

Les colonnes de tri installées dans les écoles sont collectées à chaque vacance scolaire.

2.1.5 Traitement des Déchets Ménagers Recyclables

De la même manière que les Ordures Ménagères Résiduelles, la compétence de traitement des Déchets Ménagers Recyclables a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

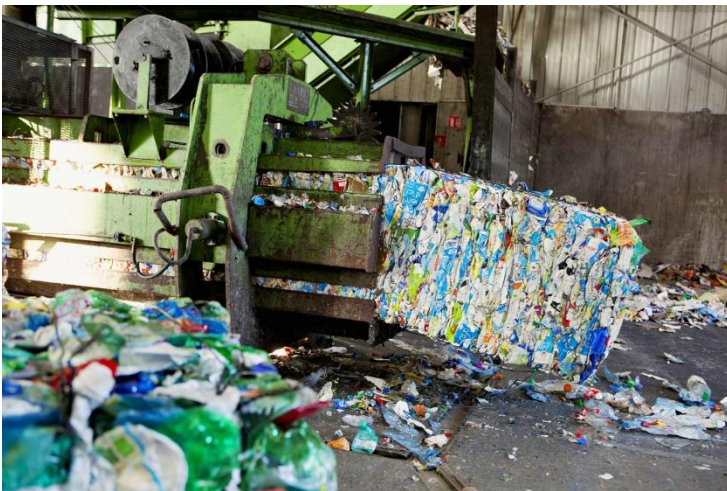
Le papier collecté dans les colonnes de tri sélectif est envoyé vers une plate-forme de stockage chez VEOLIA à Carquefou (près de Nantes). Le verre et les emballages sont envoyés vers le site des Briulles à Treffieux. Les camions sont identifiés, enregistrés et pesés avant de vider leur chargement dans le centre de tri.

Le verre est stocké en silo.

Les emballages subissent un traitement différent afin d'être séparés. Ces déchets recyclables passent sur le tapis de tri pour être séparés par les trieuses suivant différentes catégories : cartonnettes, briques alimentaires, alu, acier, PEHD, PET clair et PET foncé.



Ces matériaux triés sont ensuite compactés et stockés en attendant l'expédition vers les usines de recyclage afin d'être retransformés et réutilisés. Les différents repreneurs sont Valorplast pour les plastiques, Brangeon pour l'acier, Suez pour l'alu, Verallia pour le verre...).



2.1.6 La collecte en déchèterie

Le territoire compte deux déchèteries : la déchèterie de l'Oseraye située sur la commune de Puceul et la déchèterie des Brielles sur le même site que le Centre de Tri et l'ISDND sur la commune de Treffieux. La déchèterie de l'Oseraye appartient à la CCN tandis que celle de Treffieux est la propriété du SMCNA.

Jours et heures d'ouverture

	PERIODES	JOURS	HORAIRES
Déchèterie de l'Oseraye (Puceul)	Toute l'année	lundi au vendredi	14h – 18h
		samedi	9h – 12h30 14h – 18h
Déchèterie des Brielles (Treffieux)	1 ^{er} avril au 30 septembre	lundi et mercredi	13h30 – 18h
		samedi	9h – 12h30 13h30 – 18h
	1 ^{er} octobre au 31 mars	lundi et mercredi	13h30 – 17h
		samedi	9h – 12h30 13h30 – 17h

L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers et entreprises du territoire lorsqu'il s'agit de déchets assimilables aux déchets ménagers. Cet accès est accordé sur présentation d'un autocollant collé sur le pare-brise à l'avant gauche du véhicule.



PARTICULIERS



PROFESSIONNELS

L'année 2019 est une année particulière puisque la collectivité a engagé des travaux d'agrandissement et de mises aux normes du site de l'Oseraye.

Les travaux ont démarré en début d'année pour se terminer le 6 janvier 2020.

La déchèterie est restée ouverte durant cette période avec des bennes 20m³ au sol sans haut de quai. Les gravats sont déposés au sol. Seuls les déchets verts sont refusés.

Une convention est passée avec la collectivité voisine (CCRB) pour permettre aux usagers du territoire de la Communauté de Communes de Nozay de déposer leurs déchets verts sur la déchèterie de la zone des Bluchets sur la commune de Blain.

Déchèterie avant les travaux



Bas de quai



Local agents d'accueil déchèterie

haut de quai



plateforme déchets verts

Organisation en mode dégradé pendant la période des travaux



Déchèterie réhabilitée et agrandie



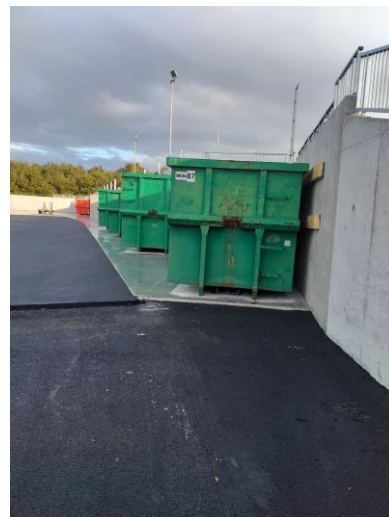
Entrée avec contrôle d'accès



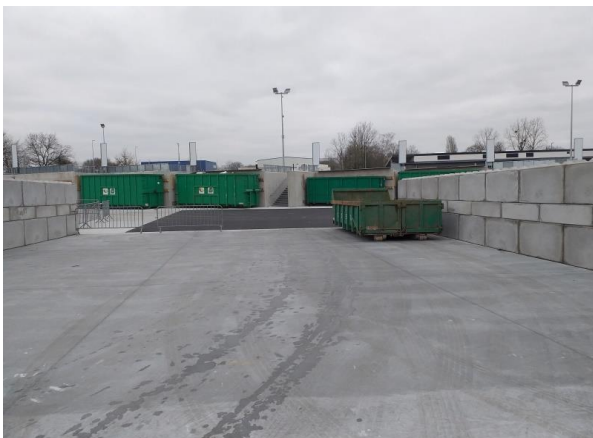
haut de quai



Bas de quai



Bas de quai



Plateforme gravats



Plateforme déchets verts



Bâtiment avec local pour les agents et espaces de stockage (déchets dangereux, réemploi et DEEE)

2.1.6.1 Modalités de la collecte en déchèterie

Pendant les horaires d'ouverture, un agent d'accueil est toujours présent sur le site. Il est chargé de l'accueil des administrés et de l'organisation. Un deuxième agent d'accueil est présent sur le site les jours de grande affluence, le vendredi et samedi après-midi.

Durant les travaux, la déchèterie de l'Oseraye sur la commune de Puceul est pourvue de :

- X un local gardien
- X quatre bennes Tout-venant de 20 m³
- X une benne Carton de 20 m³
- X une benne Ferraille de 13 m³
- X une benne Bois de 20 m³
- X une benne Déchets d'Equipements d'Ameublement
- X un local pour les Déchets Dangereux Spécifiques
- X un conteneur maritime pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- X une colonne à huiles minérales de 2.5 m³
- X une zone de dépôt au sol pour les gravats

2.1.7 Traitement des déchets collectés en déchèterie

La compétence d'élimination des déchets collectés en déchèterie a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique. Les différents matériaux vont être récupérés par différents prestataires privés comme TRIADIS pour les Déchets Diffus Spécifiques, Envie 44 pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques... A chacun des matériaux sera associée une filière d'élimination :

FLUX DE DECHETS	ENTITES	LIEU DE TRAITEMENT	NATURE DU TRAITEMENT
Déchets ultimes (Tout-venant)	SMCNA	ISDND classe 2 Treffieux (44)	Enfouissement
Gravats	SMCNA	ISDND classe 2 Treffieux (44)	Concassage pour Valorisation matière
Ferrailles	Barbazanges Tri Ouest	Plateforme de tri des ferrailles BTO Châteaubriant (44)	Valorisation matière
Cartons	Véolia	Papèteries (France/Espagne)	Valorisation matière
Végétaux	Dufeu	Plateforme déchèterie De l'Oseraye	Compostage pour Une valorisation matière
Bois	Ecosys	plateforme de broyage la chapelle basse mer (44) Orgères (35)	Valorisation matière
Fibrociment	Charier	ISDND classe 3 Ecoterre du Cellier (44)	stockage
DEEE	Eco-systèmes	Nantes (Envie 44) Plateforme de regroupement Avant démantèlement Ou regroupement	Valorisation matière
Mobilier	Eco-mobilier	Couëron (44)	Valorisation matière
DDM	Chimirec Triadis	Javéné (35) Saint Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière
Piles	Corépîle	Saint Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière
Papiers	Véolia	Papèteries (France/Espagne)	Valorisation matière
Verres	Saint-Gobain	Verreries nationales	Valorisation matière
Emballages : - Plastiques - Aluminium - Acier - Cartonnettes - Briques alimentaires	Valorplast Suez Brangeon CDL Revipac	Filières nationales	Valorisation matière

1.1

2.1.8 Les autres collectes et services

2.1.8.1 La collecte des dépôts sauvages

Chaque semaine, une tournée de collecte voire deux pour la commune de Nozay est consacrée aux dépôts sauvages autour des Points Eco Tri. Cette collecte est réalisée par la société COVED. La collecte des dépôts sauvages concerne uniquement les déchets recyclables et les ordures ménagères résiduelles.

2.1.8.2 La collecte des « Encombrants »

Une seconde collecte est mise en place pour l'évacuation des déchets dits « Encombrants » qui représentent des déchets à déposer en déchèterie comme un matelas, pots de peinture, réfrigérateur ...

Ces incivilités sont sanctionnées par la loi : les dépôts sauvages et déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Attention, l'abandon de sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté d'un Point d'Apport Volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Par ailleurs, depuis le 25 mars 2015 le décret n°2015-337 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique.

En cas d'infraction de l'arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets se doit de l'éliminer dans un temps déterminé. Si l'auteur de l'infraction n'est pas identifiable, le propriétaire du terrain sur lequel est constaté le dépôt sauvage pourra être tenu pour responsable.

Le montant de l'amende s'élève à :

Dépôt sauvage : 150€, passe à 450 € depuis le 25 mars 2015 (contravention de 3e classe)

Dépôt volontaire à l'aide d'un véhicule : 1500€

Le décret n°2015-337 maintient toutefois une amende de 2e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3e classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Le décret permet également la constatation et la forfaitisation pour la contravention de 4e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

2.2 Maintenance et fournitures

2.2.1 Les bacs à Ordures Ménagères

Les bacs d'Ordures Ménagères appartiennent à la CCN. Ils sont fournis gratuitement aux usagers à leur arrivée sur le territoire ou en remplacement d'un bac hors d'usage. Le volume du bac est réajusté lorsque la composition familiale évolue.

Les bacs à tambour sont sous contrat de maintenance.

2.2.2 Les colonnes de tri sélectif

De la même manière que les bacs d'Ordures Ménagères, les colonnes de tri appartiennent à la CCN. La réparation et la maintenance des colonnes de tri sont assurées par les services techniques de la Communauté de Communes. Elles sont renforcées lors de leur premier passage en maintenance afin de leur assurer une plus longue durée d'utilisation.

Un nettoyage des colonnes de tri est réalisé :

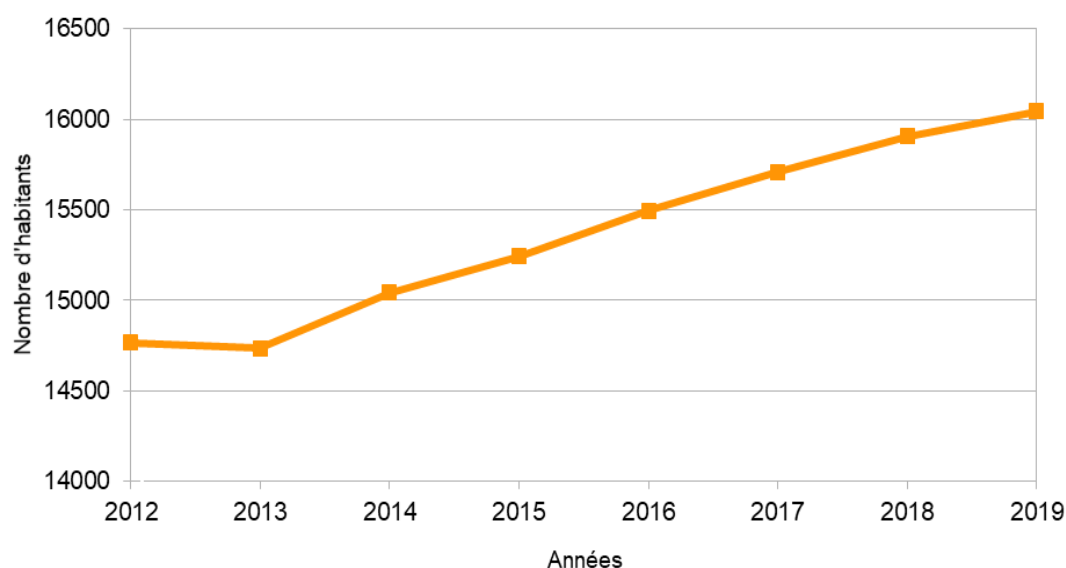
- ✓ L'intérieur des colonnes : par un sous-traitant de la société COVED
- ✓ L'extérieur : par l'association d'insertion AIRE (Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi) qui effectue également un lasurage des colonnes.

2.3 Evolution des tonnages collectés et des principaux indicateurs

2.3.1 Évolution de la population

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'habitants	14764	14 735	15042	15242	15495	15707	15907	16045
Evolution		-0,20 %	2,04 %	1,31 %	1,63 %	1,35 %	1,26 %	0,86 %

Evolution de la population depuis 2012



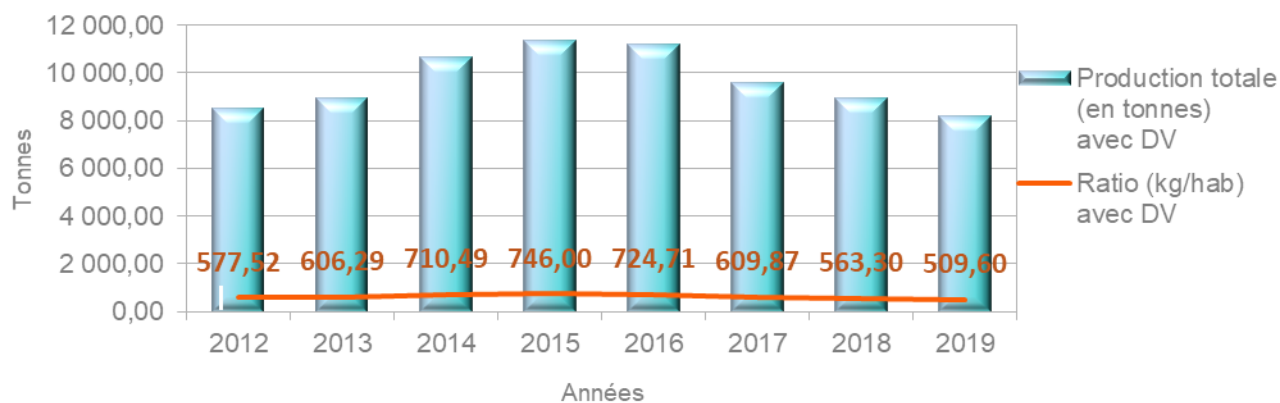
2.3.2 Les tonnages globaux

En 2019, la production totale de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de Nozay (ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables + déchèterie de l'Oseraye + déchèterie des Briuelles) est de 7138.88 tonnes. Cela représente un ratio par habitant de 444.93 kg par habitant. Ces tonnages sont en baisse et représentent tout de même 118.37 kg de moins par habitant entre 2018 et 2019. Cette baisse s'explique également par les travaux d'agrandissement et réhabilitation de la déchèterie sur cette année. Le site est resté ouvert pour l'ensemble des flux (sauf les déchets verts) mais en mode dégradé ce qui compliquait malgré tous les dépôts. En revanche la déchèterie des Briuelles sur la commune de Treffieux a conservé son activité sur les mêmes horaires.

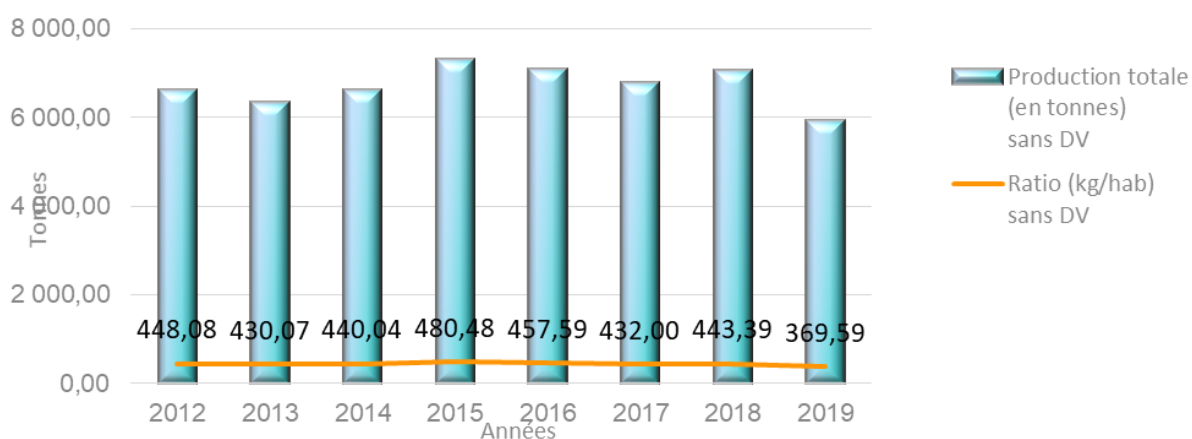
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Production totale (en tonnes) avec DV	8 526,47	8 933,73	10 687,14	11 370,46	11 229,34	9 579,16	8 960,43	8 176,53	-4,28 %	-9,59 %
Production totale (en tonnes) sans DV	6 615,47	6 337,07	6 619,14	7 323,46	7 090,34	6 785,36	7 052,93	5 930,11	-11,56 %	-18,93 %
Ratio (kg/hab) avec DV	577,52	606,29	710,49	746,00	724,71	609,87	563,30	509,60	-13,33 %	-10,54 %
Ratio (kg/hab) sans DV	448,08	430,07	440,04	480,48	457,59	432,00	443,39	369,59	-21,24 %	-19,97 %

La redevance incitative, accompagnée du Plan de prévention, a eu un effet immédiat en 2012 au regard de la baisse des tonnages même si la facturation était uniquement fictive et indicative. En 2019, la production totale de déchets ménagers et assimilés par habitant tant à se stabiliser. La collectivité est en dessous de la moyenne nationale annoncée à 580kg/an /hbt (Source : chiffres clés 2019 ADEME).

Evolution de la production total des Déchets Ménagers et Assimilés avec les déchets verts

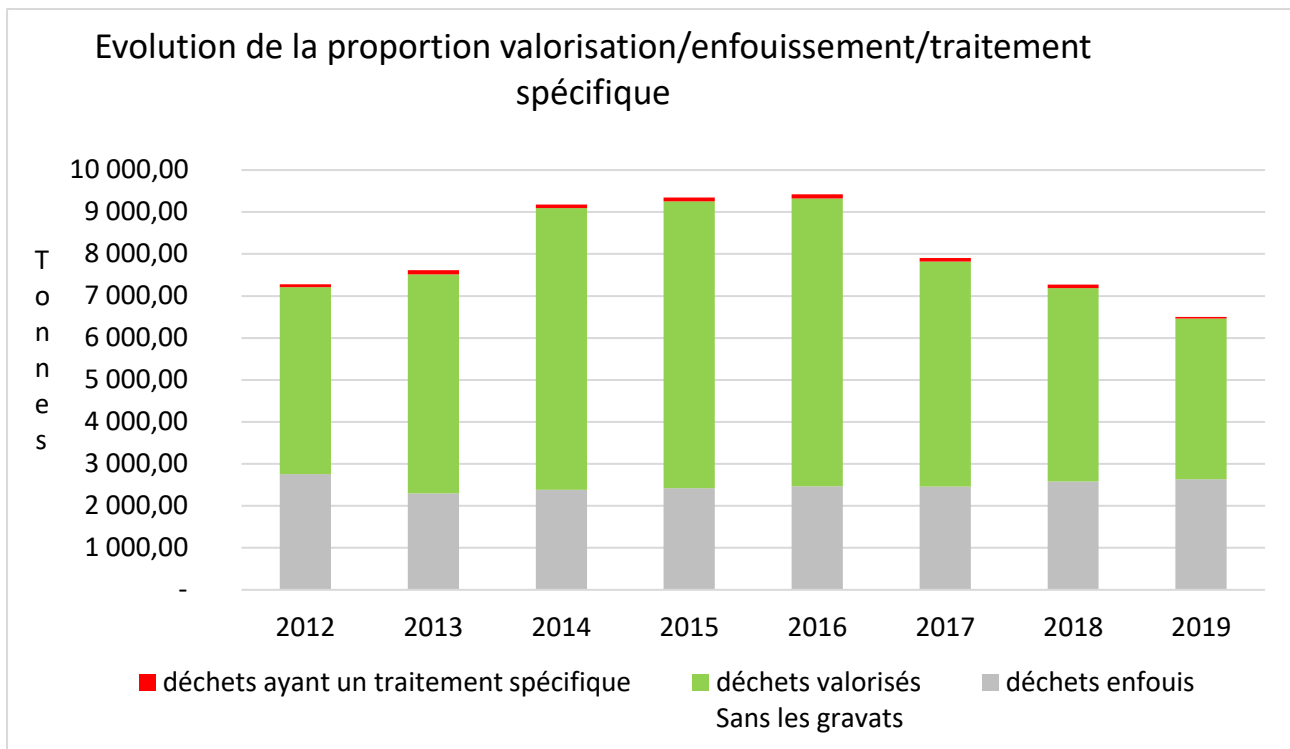


Evolution de la production des Déchets Ménagers et Assimilés sans les déchets verts



La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire la production de Déchets Ménagers Assimilés par habitant de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010 (622,26 kg/hbt en 2010). Pour le moment, la collectivité atteint cet objectif puisque nous enregistrons une baisse des tonnages des Déchets Ménagers Assimilés de -21.94 % depuis 2010.

TONNAGES GLOBAUX (DMA) sans les gravats	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
déchets enfouis	2 757,58	2 298,22	2 385,51	2 418,79	2 467,27	2 460,05	2 582,20	2 467,40	-10,52 %	-4,45 %
déchets valorisés	4 452,16	5 219,93	6 705,45	6 838,18	6 854,05	5 358,31	4 604,45	2 608,34	-41,41 %	-43,35 %
déchets ayant un traitement spécifique	69,96	97,41	89,17	89,75	100,76	82,27	84,45	28,61	-59,10 %	-66,12 %
ratio enfouissement(kg/hab)	186,78	155,97	158,59	158,69	159,23	156,62	162,33	153,78	-17,67 %	-5,27 %
ratio valorisé(kg/hab)	301,55	354,25	445,78	448,64	442,34	341,14	289,46	162,56	-46,09 %	-43,84 %
TOTAL	7 279,70	7 615,57	9 180,14	9 346,72	9 422,08	7 900,63	7 271,10	5 104,35	-29,88 %	-29,80 %
ratio (kg/hab)	493,07	516,84	610,30	613,22	608,07	503,00	457,10	318,13	-35,48 %	-30,40 %
taux valorisation	61,16 %	68,54 %	73,04 %	73,16 %	72,74 %	67,82 %	63,33 %	51,10 %		



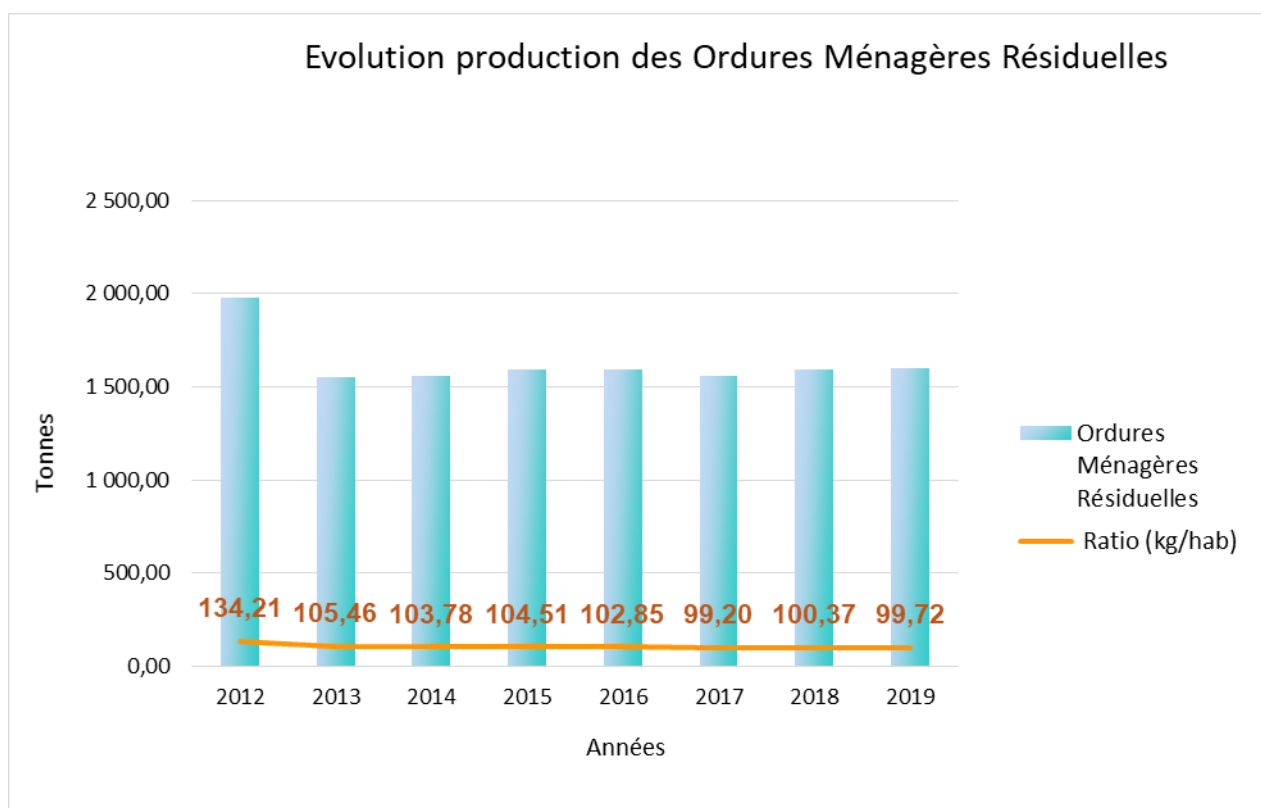
La loi relative à la transition énergétique prévoit l'augmentation de la valorisation matières et organiques à 55 % des déchets non dangereux non inertes d'ici 2020 puis 65 % d'ici 2025. L'objectif n'est pas tout à fait atteint puisque la collectivité atteint un taux de valorisation de 51.10 % de l'ensemble des déchets collectés sans les gravats.

Cette loi prévoit également une réduction de mise en stockage des déchets non dangereux de 50 % à l'horizon 2025 par rapports à 2010 avec un jalon à -30 % d'ici 2020. La collectivité atteint aujourd'hui une diminution de 26.11 % entre 2010 et 2019.

2.3.3 Les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles

Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères entre 2012 et 2019 :

PRODUCTION (t)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Ordures Ménagères Résiduelles	1 981,45	1 553,94	1 561,09	1 592,89	1 593,65	1 558,10	1 596,54	1 600,06	-19,25 %	0,22 %
Ratio (kg/hab)	134,21	105,46	103,78	104,51	102,85	99,20	100,37	99,72	-25,70 %	-0,64 %



Les tonnages collectés restent stables depuis 2013 avec tout de même une légère tendance à la hausse pour l'année 2019 mais un ratio à l'habitant légèrement en baisse.

L'évolution des chiffres entre 2012 et 2019 confirme une production d'ordures ménagères à - 19,25 % en tonnes et au regard du ratio - 25,70 % avec une diminution de près de 34.49 kg/hbt en 7 ans.

Le ratio de 99.72 kg/hbt est nettement en-dessous de la moyenne Région Pays de la Loire affichée à 195 kg/hbt et de la moyenne nationale annoncée à 254 kg/hbt (source ADEME 2019).

2.3.4 La fréquence de présentation des bacs d'ordures ménagères résiduelles à la collecte

Fréquence de présentation	Correspondance à la semaine	2018	%	2019	%	Évolution 2018/2019
Bacs présentés entre 0 et 6 fois /	Jusqu'à 1 fois tous les 2	1627	23,14 %	1933	25,49 %	18,81 %
Bacs présentés entre 7 et 12 fois /	Jusqu'à 1 fois par mois	3803	54,10 %	3493	46,07 %	-8,15 %
Bacs présentés entre 13 et 24 fois /	Jusqu'à 1 semaine sur 2	1376	19,57 %	1317	17,37 %	-4,29 %
Bacs présentés entre 25 et plus /	Jusqu'à 1 fois par semaine	224	3,19 %	151	1,99 %	-32,59 %
		7030		7582		7,85 %

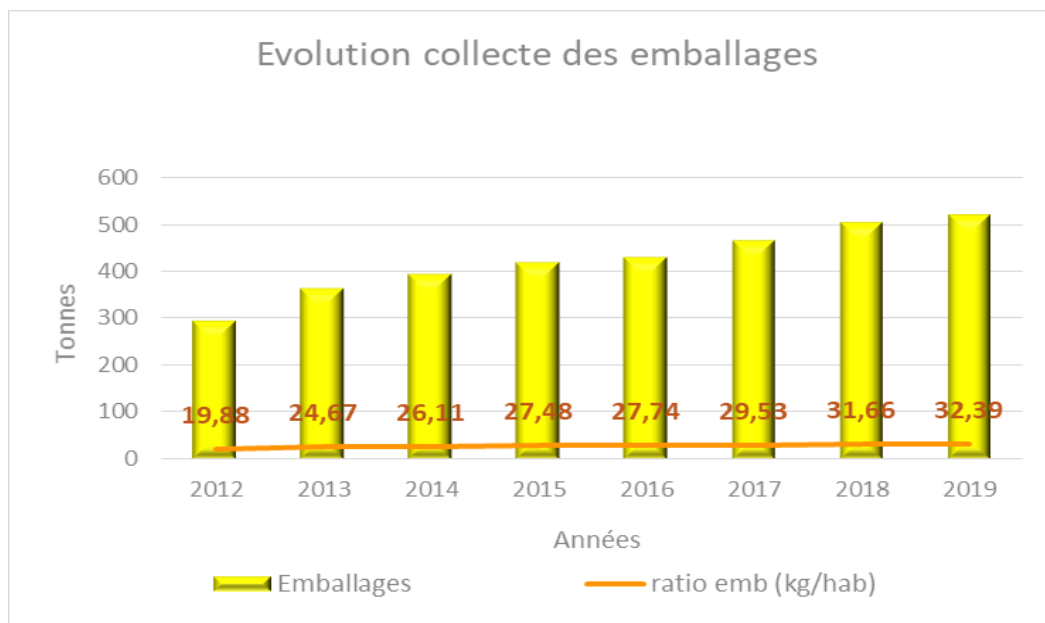
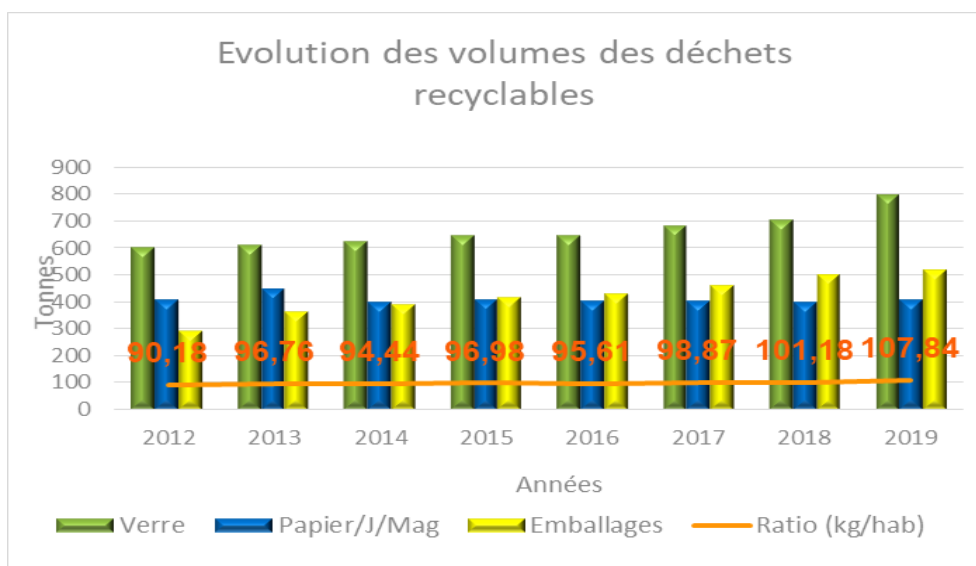
2.3.5 Les tonnages de déchets ménagers recyclables

2.3.5.1 Evolution des tonnages de déchets ménagers recyclable

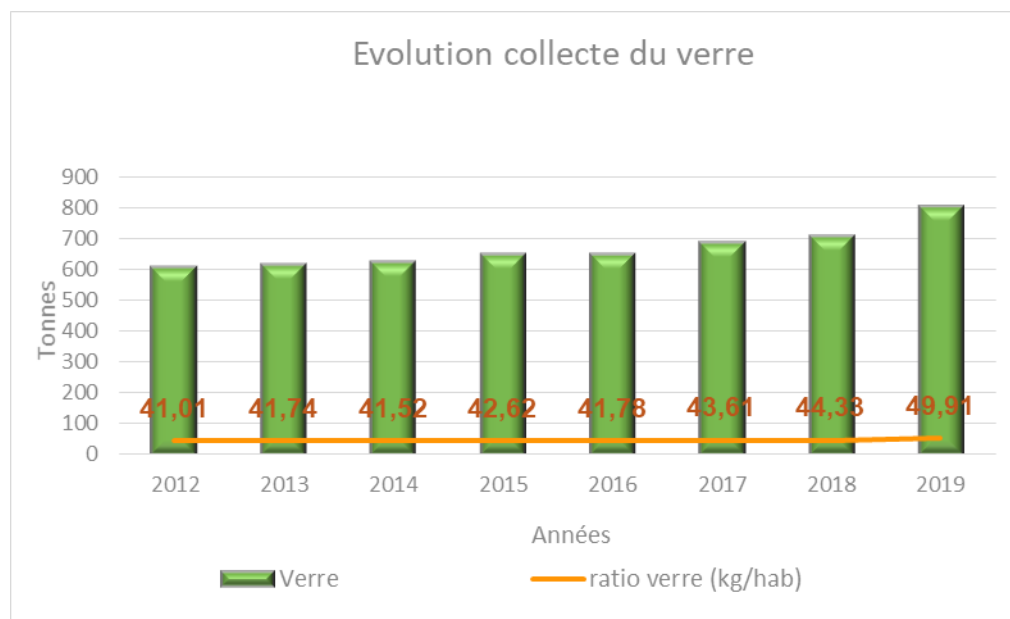
Entre 2012 et 2019, la tendance est toujours à l'augmentation +32.13 % au global soit une augmentation de 17.66 kg/hbt. Pour l'année 2019, la production totale de déchets recyclables est à la hausse sur les

trois flux : verres, papiers et emballages. Elle représente 21.16 % de la production totale des déchets ménagers. Le ratio kg/hbt est plus élevé que la moyenne nationale annoncé à 74kg/hbt.

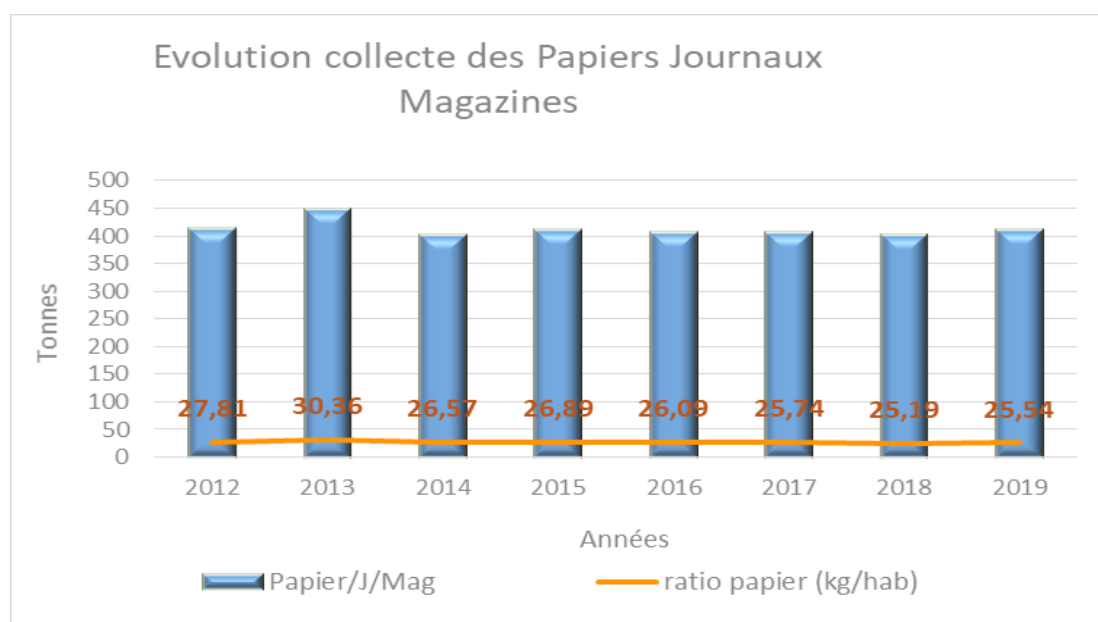
PRODUCTION (t)		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Collecte Sélective	Verre	605,43	614,97	624,5	649,54	647,36	684,92	705,08	800,80	32,27 %	13,58 %
	Papier/J/Mag	410,6	447,36	399,61	409,8	404,20	404,26	400,68	409,80	-0,19 %	2,28 %
	Emballages	293,51	363,46	392,74	418,89	429,87	463,84	503,66	519,70	77,06 %	3,18 %
	TOTAL	1309,54	1425,79	1416,85	1478,23	1481,43	1553,02	1609,42	1730,30	32,13 %	7,51 %
	Ratio (kg/hab)	90,18	96,76	94,44	96,98	95,61	98,87	101,18	107,84	19,58 %	6,59 %



La collectivité enregistre une bonne performance de collecte des emballages de 32.39 kg/hbt au-dessus de la moyenne nationale de 23 kg/hbt (chiffres clés 2019 Citéo).



La collecte du verre par habitant de 49.91 kg est également nettement au-dessus de la moyenne nationale annoncée par Citéo pour 2019 : 32 kg/hbt. La collecte des papiers graphiques n'est pas en reste puisqu'elle atteint la performance de 25.54 kg par hbt sur le territoire de la Communauté de Communes de Nozay alors que la moyenne nationale est de 19 kg/hbt (chiffres clés 2019 Citéo).



2.3.5.2 Taux de recyclage

Le taux de recyclage est un indicateur de la performance de la collecte sélective, soit le pourcentage de tonnes triées recyclées / tonnage total collecté de déchets ménagers et se présente comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Tonnage Ordures Ménagères	1 981,45	1 553,94	1 561,09	1 592,89	1 593,65	1 558,10	1 596,54	1 600,06	-19,25 %	0,22 %
Tonnage Collecte Sélective	1309,54	1425,79	1416,85	1 478,23	1 481,43	1 553,02	1 609,42	1 730,30	32,13 %	7,51 %
TOTAL (en tonnes)	3 290,99	2 979,73	2 977,94	3 071,12	3 075,08	3 111,12	3 205,96	3 330,36	1,20 %	3,88 %
Taux de recyclage (en %)	39,79	47,85	47,58	48,13	48,18	49,92	50,20	51,96		

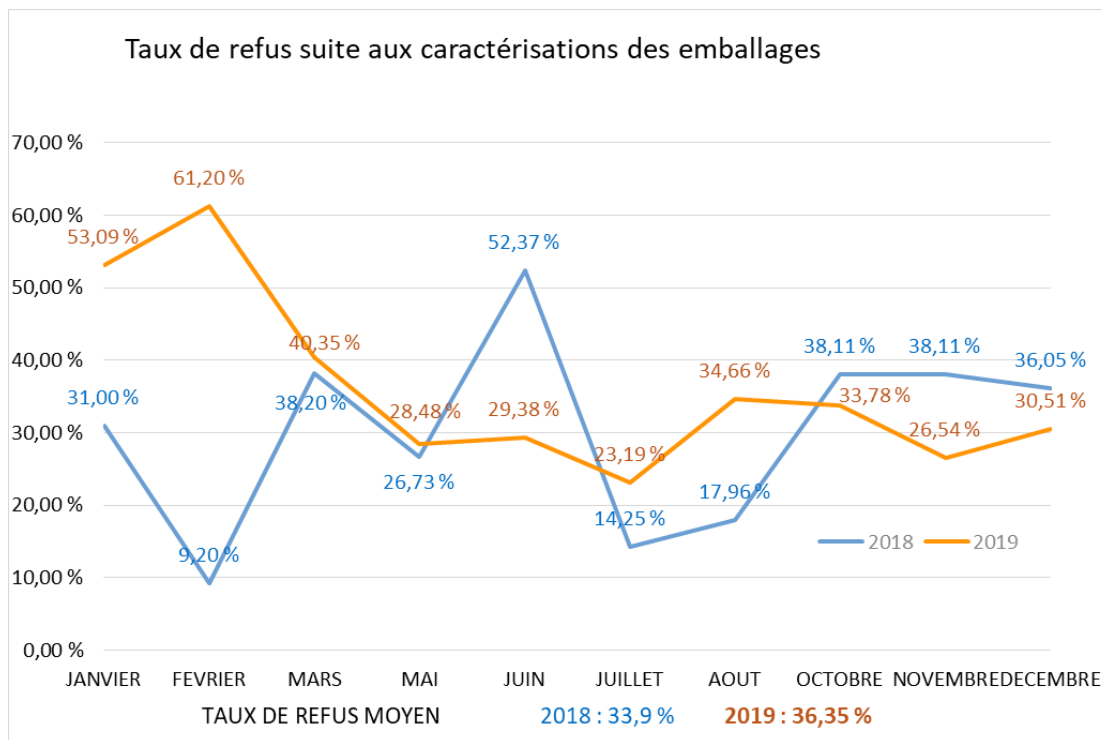
Le taux de recyclage, basé sur les tonnages collectés, évolue de manière constante. Néanmoins le taux de refus, issu des caractérisations sur la chaîne de tri des emballages, reste préoccupant et modère cette bonne performance de résultat de 51.96% de recyclage.

2.3.5.3 Le refus de tri

Le refus de tri des emballages est calculé sur un prélèvement de la collecte des emballages sur le territoire (environ 50kg).

	2018		2019	
	Poids en Kg	Refus	Poids en Kg	Refus
JANVIER	60,87	18,87	40,84	21,68
FEVRIER	45,21	4,16	45,98	28,14
MARS	59,84	22,86	41,73	16,84
MAI	42,35	11,32	39,04	11,12
JUIN	62,02	32,48	46,08	13,54
JUILLET	40,01	5,70	39,42	9,14
AOUT	40,99	7,36	48,99	16,98
SEPTEMBRE	42,44	17,36	0,00	0,00
OCTOBRE	44,37	16,91	45,98	15,53
NOVEMBRE	45,88	16,54	40,02	10,62
DECEMBRE	53,73	28,74	42,94	13,10
TOTAL	537,71	182,30	431,02	156,69

Ce prélèvement est ensuite trié sur le site des Briouilles par les opérateurs de la chaîne de tri et permet d'évaluer le taux d'erreur de tri sur le flux emballages. Les refus de tri sont ensuite enfouis. Ce taux est en hausse par rapport à 2018, il est passé de 33.90 % à 36.35%. Le taux de refus moyen à l'échelle du territoire du SMCNA est de 27.79%.



2.3.6 Les tonnages de déchets collectés en déchèterie

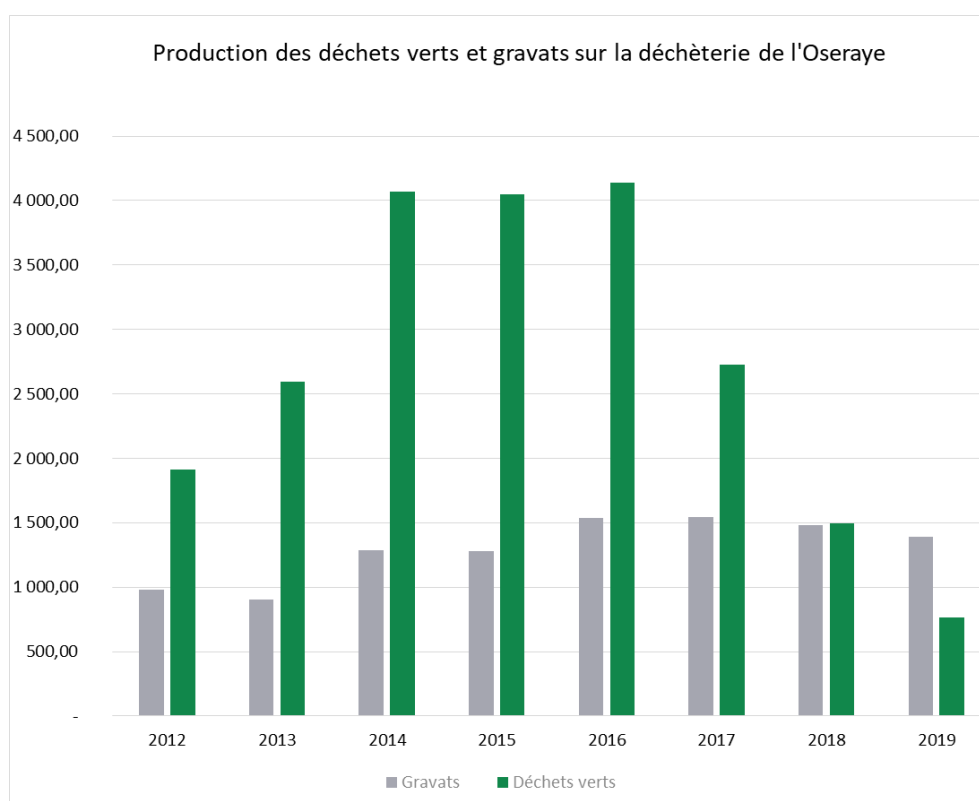
2.3.6.1 La déchèterie de l'Oseraye

Entre 2012 et 2019, la production totale de déchets collectés sur la déchèterie de l'Oseraye a diminuée de 12.91 % pour atteindre un ratio par habitant de 239.29 kg en 2019, soit une diminution de 21.63 % par rapport à 2018.

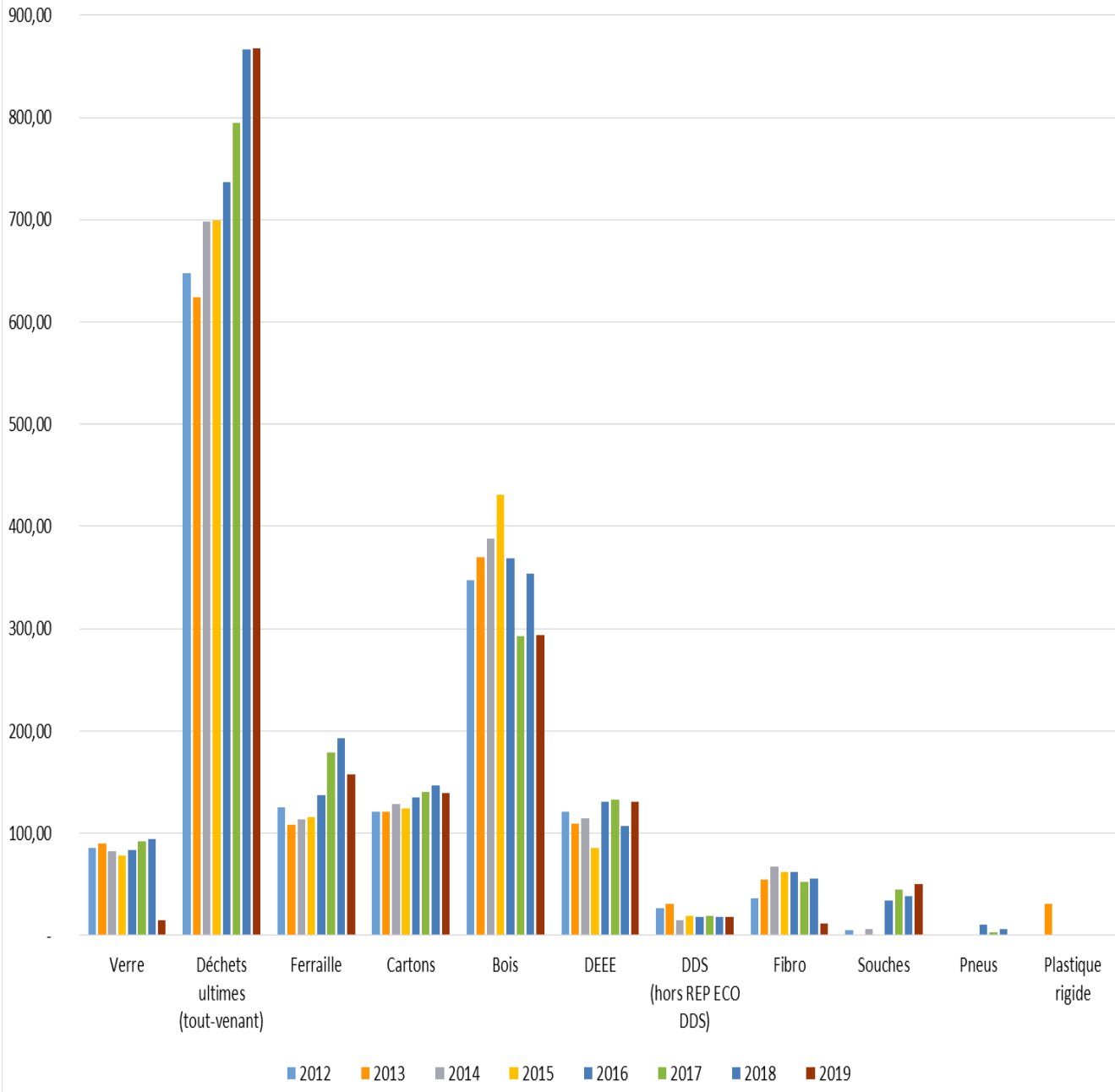
Cette diminution globale s'explique par la réalisation de travaux sur la déchèterie rendant les dépôts de déchets dans les bennes au sol moins confortables qu'en bennes à quai et des fermetures du site pour assurer la continuité du chantier. Il est donc difficile de commenter l'activité sur ce site.

	Type de déchets	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Déchèterie de l'Oseraye	Verre	85,77	89,52	82,18	78,58	84,02	91,72	94,74	14,74	-82,81 %	-84,44 %
	Déchets ultimes (tout-venant)	647,22	624,48	698,18	699,06	736,46	795,05	866,72	867,42	34,02 %	0,08 %
	Ferraille	125,48	107,98	114,11	115,87	136,99	178,62	192,85	158,10	26,00 %	-18,02 %
	Cartons	121,34	121,42	128,26	123,79	135,44	140,18	146,44	139,65	15,09 %	-4,64 %
	Bois	347,72	370,26	388,58	431,20	368,46	292,46	353,34	293,50	-15,59 %	-16,94 %
	DEEE	120,95	109,35	114,51	85,82	130,54	133,09	106,89	130,78	8,12 %	22,35 %
	DDS (hors REP ECO DDS)	26,31	31,52	14,60	18,74	18,44	18,90	17,74	17,72	-32,66 %	-0,11 %
	Fibro	36,36	54,08	67,10	62,00	61,81	52,03	55,54	11,22	-69,14 %	-79,80 %
	Souches	5,62	-	6,24		33,72	45,30	38,62	49,92	788,26 %	29,26 %
	Pneus					10,86	3,56	6,24	-		-100,00 %
	Plastique rigide	1,46	30,64	-	-	-	-	-	-	-100,00 %	
	Gravats	979,38	906,80	1 284,20	1 277,30	1 537,96	1 546,07	1 479,91	1 388,48	41,77 %	-6,18 %
	Déchets verts	1 911,00	2 596,66	4 068,00	4 047,00	4 139,00	2 725,80	1 498,00	767,86	-59,82 %	-48,74 %
	Total Déchèterie	4 408,61	5 042,70	6 965,96	6 939,36	7 393,70	6 022,78	4 857,03	3 839,38	-12,91 %	-20,95 %
	Ratio (kg/hab)	298,61	342,23	463,10	455,28	477,17	383,45	305,34	239,29	-19,86 %	-21,63 %
sans déchets verts	2 497,61	2 446,04	2 897,96	2 892,36	3 254,70	3 296,98	3 359,03	3 071,52	22,98 %	-8,56 %	
Ratio (kg/hab)	169,17	166,00	192,66	189,76	210,05	209,91	211,17	191,43	13,16 %	-9,35 %	

Depuis 2012, la tendance de collecte des matériaux sans prendre en compte les déchets verts est à la hausse (+ 22.98%).



Production par type de déchet sur la déchèterie de l'Oseraye



2.3.6.2 La déchèterie des Briuelles

Evolution des tonnages des déchets collectés à la déchèterie des Briuelles à Treffieux :

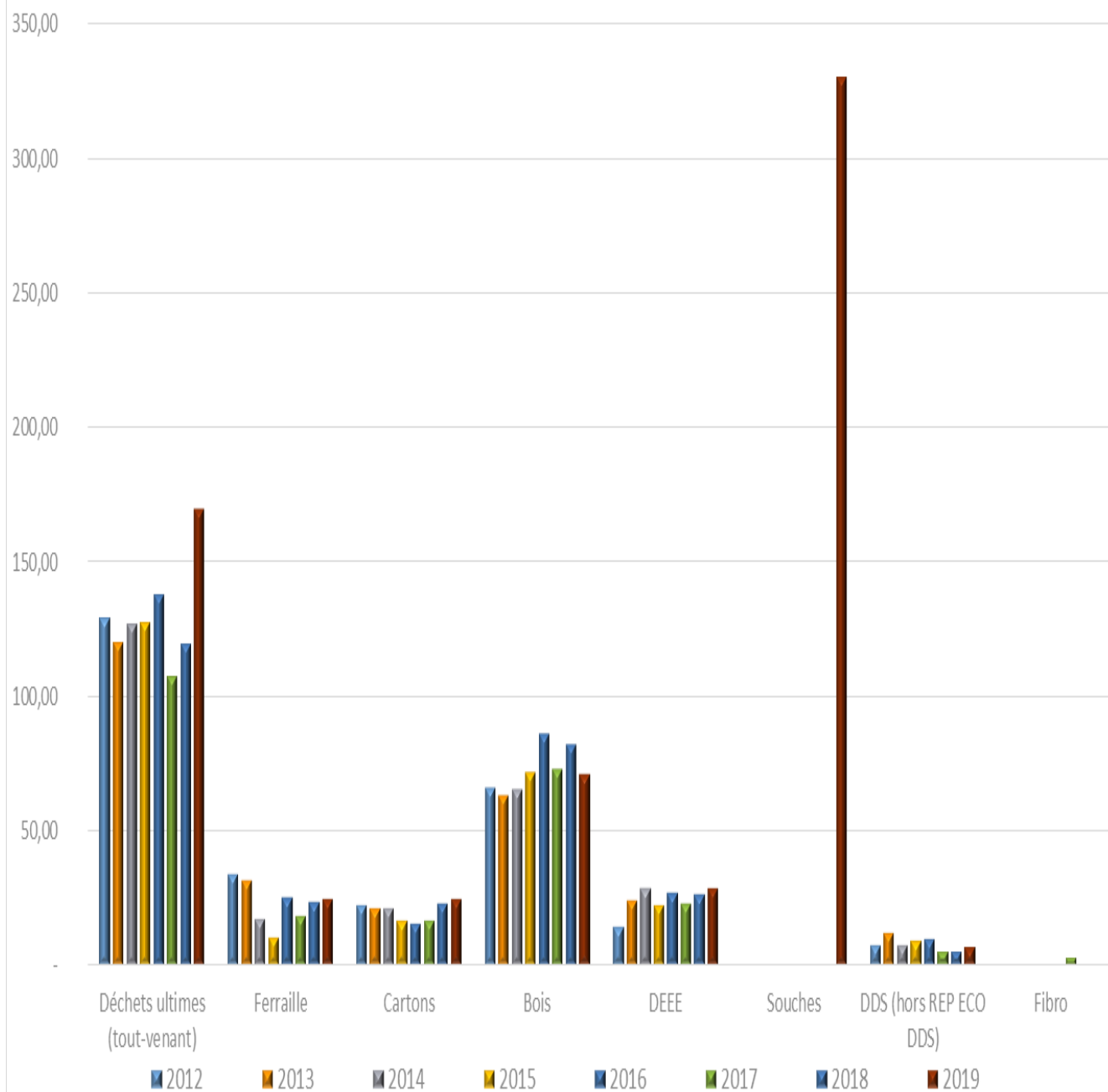
	Type de déchets	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019	
Déchèterie des Briuelles	Déchets ultimes (tout-venant)	128,91	119,80	126,24	126,84	137,16	106,90	118,94	169,56	31,53 %	42,56 %	
	Ferraille	33,91	31,24	17,32	10,49	25,08	18,48	23,50	24,32	-28,28 %	3,49 %	
	Cartons	21,98	21,16	21,14	16,64	15,62	16,43	22,96	24,31	10,62 %	5,89 %	
	Bois	65,98	63,16	65,44	71,46	86,00	72,50	81,80	70,82	7,34 %	-13,42 %	
	DEEE	14,41	23,76	28,82	22,10	26,75	22,71	26,39	28,58	98,40 %	8,31 %	
	Souches	-	-	-	-	-	-	-	-	330,00	100,00 %	100,00 %
	DDS (hors REP ECO DDS)	7,29	11,81	7,47	9,01	9,65	5,10	4,93	6,88	-5,73 %	39,47 %	
	Fibro						2,68	-	-	0,00 %	0,00 %	
	Gravats	267,39	411,36	222,80	746,44	269,30	132,46	209,42	255,90	-4,30 %	22,19 %	
	Déchets verts	287,00	229,00	254,00	357,00	191,00	68,00	409,50	96,42	-66,40 %	-76,45 %	
	TOTAL	826,87	911,29	743,24	1 359,98	760,56	445,26	897,44	1 006,79	21,76 %	12,18 %	
	Ratio (kg/hab)	56,01	61,85	49,41	89,23	49,08	28,35	56,42	62,75	12,04 %	11,22 %	
	sans déchets v	539,87	682,29	489,24	1 002,98	569,56	377,26	487,94	910,37	68,63 %	86,57 %	
Ratio (kg/hab)	36,57	46,30	32,52	65,80	36,76	24,02	30,67	56,74	55,17 %	84,97 %		

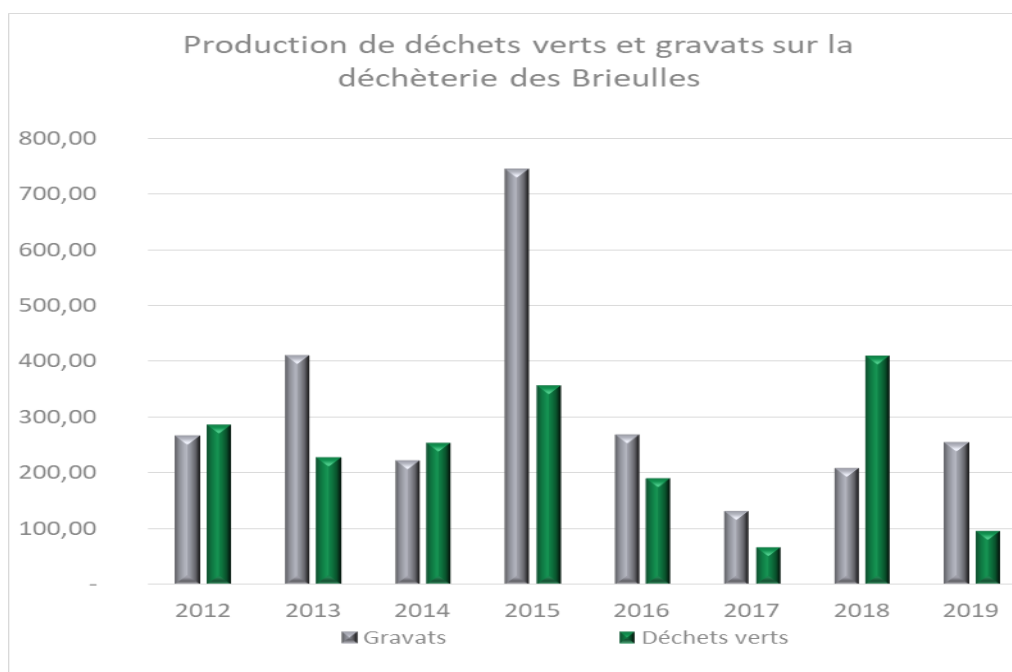
La variation des tonnages des déchets verts est due au nombre de prestations de broyage effectuées dans l'année puisque les volumes sont calculés lors de ces opérations.

Entre 2012 et 2019, l'évolution des tonnages est à la hausse du fait des travaux sur la déchèterie de l'Oseraye. Nous enregistrons cependant une hausse significative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que les souches (apport exceptionnel).

La déchèterie des Briuelles réceptionne les déchets des usagers de la Communauté de Communes. Sa gestion ne relève pas de la compétence intercommunale mais du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique. Les tonnages indiqués ci-dessus ne sont par conséquent pas pris en compte dans les éléments financiers présentés dans ce document.

Production par type de déchets sur la déchèterie des Brieuilles

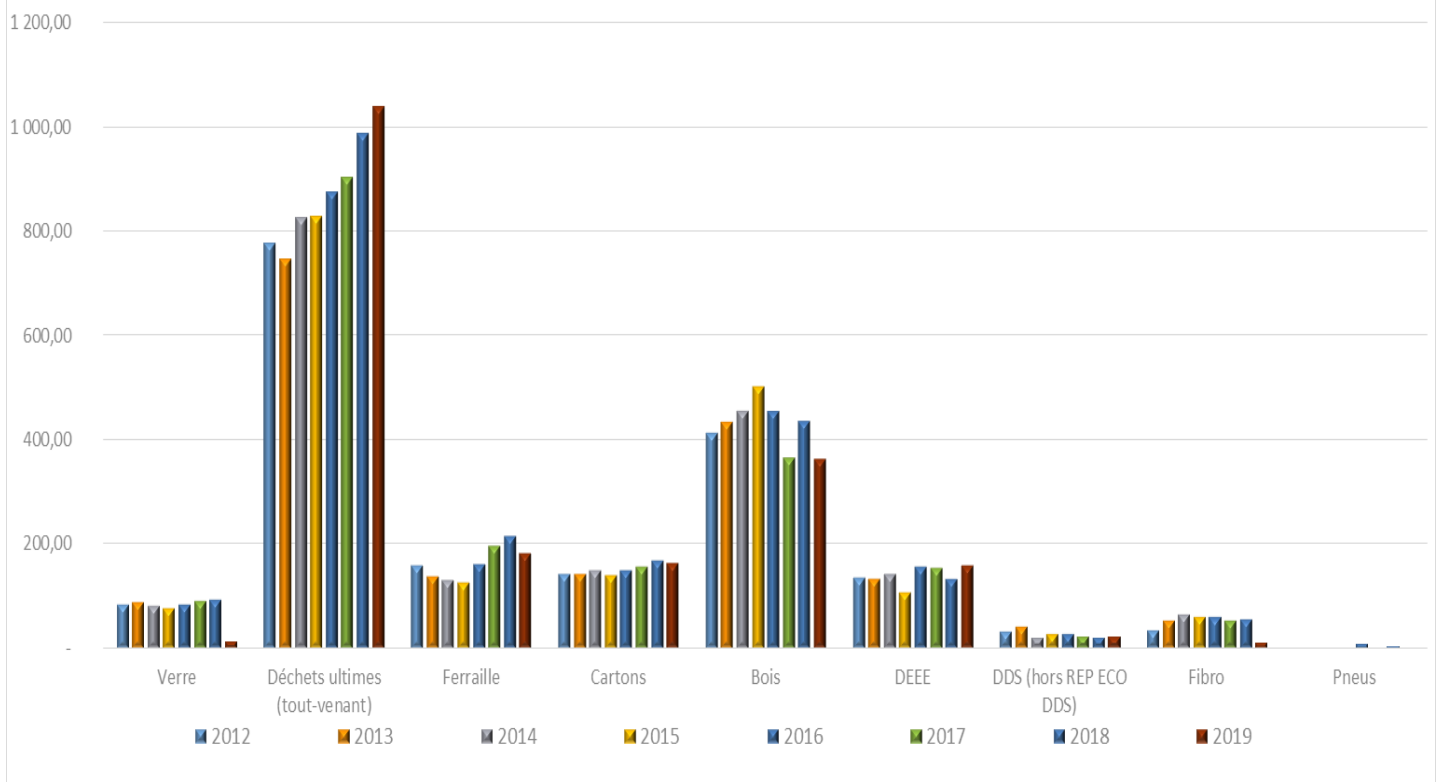




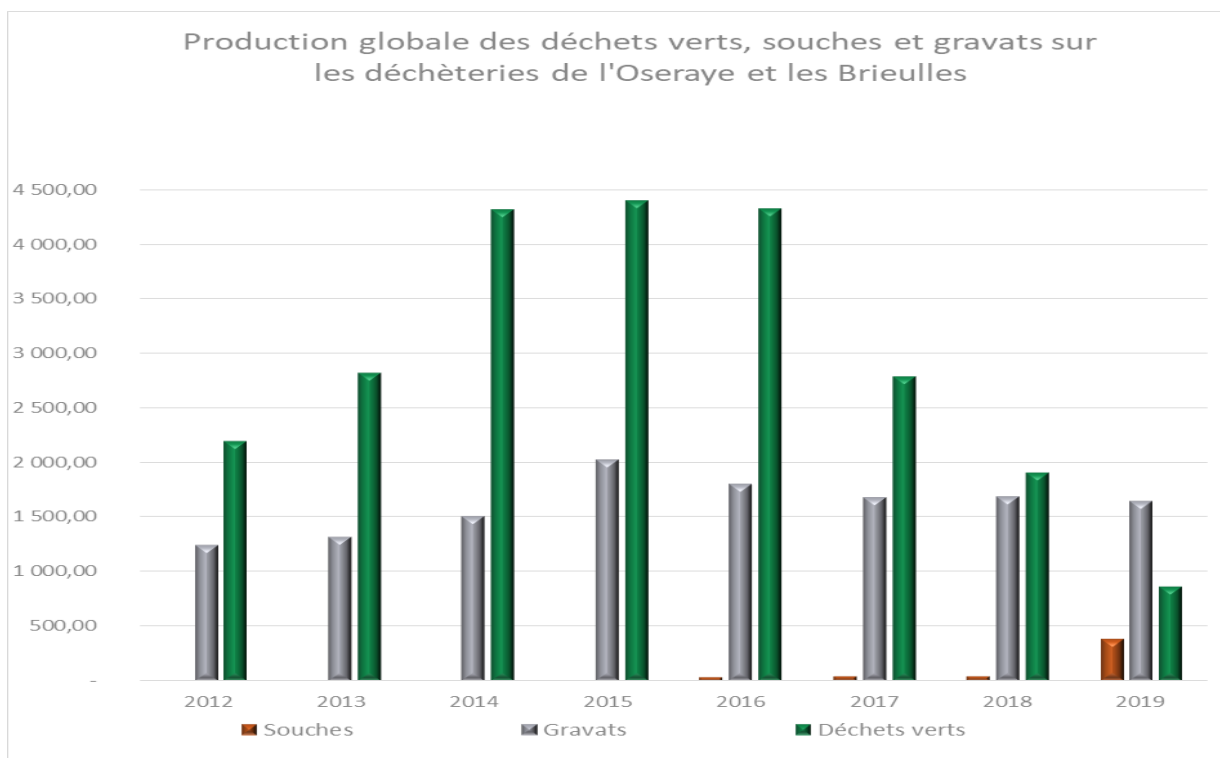
2.3.6.3 Evolution des tonnages sur les deux déchèteries du territoire

	Type de déchets	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019	
Déchèterie de l'Oseraye et déchèterie des Briouilles	Verre	85,77	89,52	82,18	78,58	84,02	91,72	94,74	14,74	-82,81 %	-84,44 %	
	Déchets ultimes (tout-venant)	776,13	744,28	824,42	825,90	873,62	901,95	985,66	1 036,98	33,61 %	5,21 %	
	Ferraille	159,39	139,22	131,43	126,36	162,07	197,10	216,35	182,42	14,45 %	-15,68 %	
	Cartons	143,32	142,58	149,40	140,43	151,06	156,61	169,40	163,96	14,40 %	-3,21 %	
	Bois	413,70	433,42	454,02	502,66	454,46	364,96	435,14	364,32	-11,94 %	-16,28 %	
	DEEE	135,36	133,11	143,33	107,92	157,29	155,80	133,28	159,36	17,73 %	19,57 %	
	DDS (hors REP ECO DDS)	33,60	43,33	22,07	27,75	28,09	24,00	22,67	24,59	-26,81 %	8,50 %	
	Fibro	36,36	54,08	67,10	62,00	61,81	54,71	55,54	11,22	-69,14 %	-79,80 %	
	Pneus	-	-	-	-	10,86	3,56	6,24	-	0,00 %	-100,00 %	
	Souches	5,62	-	6,24	-	33,72	45,30	38,62	379,92	6660,14 %	883,74 %	
	Gravats	1 246,77	1 318,16	1 507,00	2 023,74	1 807,26	1 678,53	1 689,33	1 644,38	31,89 %	-2,66 %	
	Déchets verts	2 198,00	2 825,66	4 322,00	4 404,00	4 330,00	2 793,80	1 907,5	864,28	-60,68 %	-54,69 %	
	Total Déchèterie		5 234,02	5 923,36	7 709,20	8 299,34	8 154,26	6 468,04	5 754,47	4 846,17	-7,41 %	-15,78 %
	Ratio global (kg/hab)		354,51	401,99	512,51	544,50	526,25	411,79	361,76	302,04	-14,80 %	-16,51 %
	sans déchets verts et gravats		1 789,25	1 779,54	1 880,20	1 871,60	2 017,00	1 995,71	2 157,64	2 337,51	30,64 %	8,34 %
Ratio hors déchets verts et gravats (kg/hab)		205,64	210,23	225,18	255,57	246,81	233,92	241,84	145,68	-29,15 %	-39,76 %	

Production globale des déchets des déchèteries de l'Oseraye et les Briouilles sans les déchets verts, souches et gravats

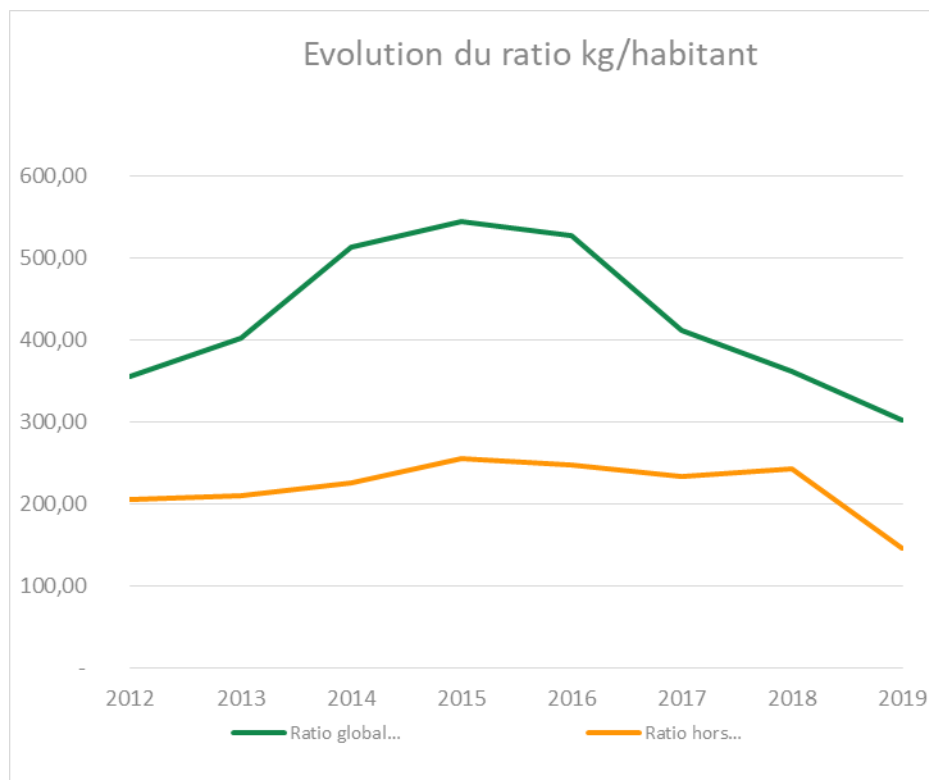


Production globale des déchets verts, souches et gravats sur les déchèteries de l'Oseraye et les Briouilles



Entre 2012 et 2019, nous constatons une évolution importante sur les flux de déchets suivants : déchets ultimes, ferrailles.

Une fois encore, les travaux de réhabilitation et d'agrandissement ont impacté le fonctionnement de la déchèterie de l'Oseraye et par conséquent les volumes déposés.



Le ratio de 145.6 kg/hbt hors déchets verts et gravats est sous la moyenne nationale de 2015 à 148kg/hbt hors gravats et déchets verts (source ADEME 2015).

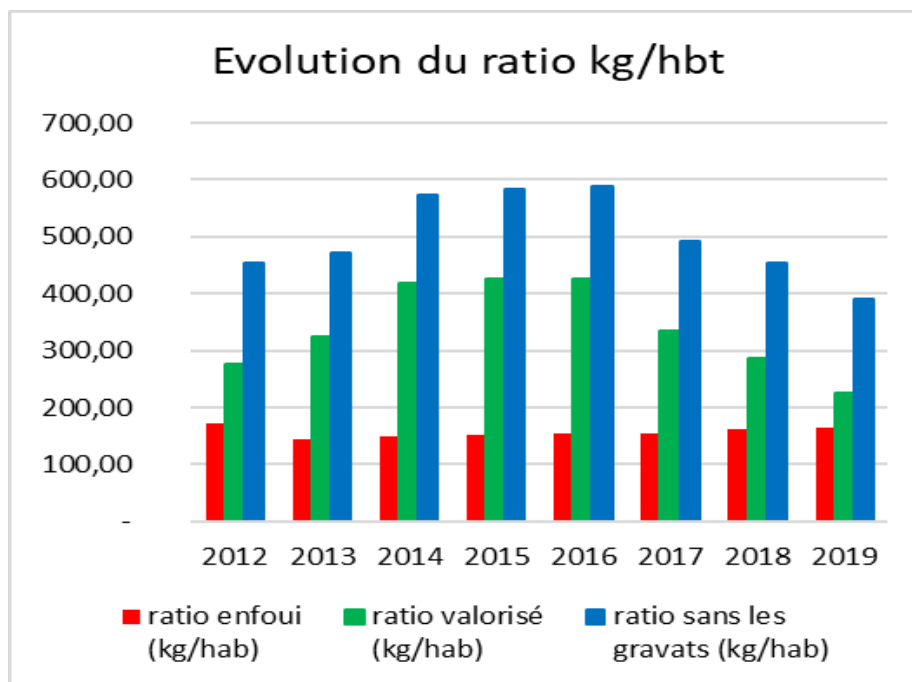
2.3.7 Rapport déchets valorisés et déchets enfouis

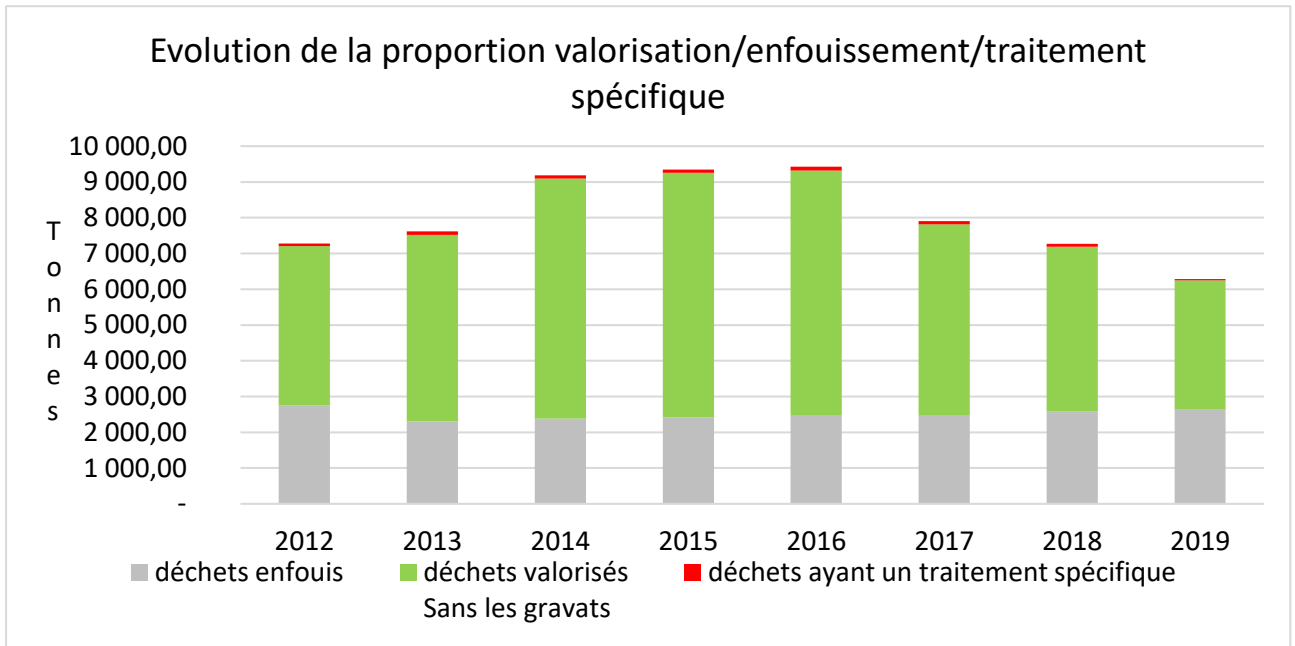
Dans les déchets collectés, certains vont être enfouis et d'autres valorisés.

Le tonnage global de déchets sans les gravats (Déchets Ménagers et Assimilés) a diminué entre 2012 et 2019 de 10.25 %. Les tonnages de déchets valorisés sont en baisse de -13.29% entre 2018 et 2019. Cette baisse est en partie due à la diminution des tonnages réceptionnés sur le site de l'Oseraye pendant la période de travaux.

TONNAGES GLOBAUX (DMA) sans les gravats	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
déchets enfouis	2 757,58	2 298,22	2 385,51	2 418,79	2 467,27	2 460,05	2 582,20	2 637,04	-4,37 %	2,12 %
déchets valorisés	4 450,70	5 189,30	6 705,45	6 838,18	6 854,05	5 358,31	4 604,45	3 859,29	-13,29 %	-16,18 %
déchets ayant un traitement spécifique	69,96	97,41	89,17	89,75	100,76	82,27	84,45	35,81	-48,81 %	-57,59 %
ratio enfoui (kg/hab)	171,87	143,24	148,68	150,75	153,77	153,32	160,93	164,35	-4,37 %	2,12 %
ratio valorisé (kg/hab)	277,39	323,42	417,92	426,19	427,18	333,96	286,97	240,53	-13,29 %	-16,18 %
TOTAL	7 278,24	7 584,93	9 180,14	9 346,72	9 422,08	7 900,63	7 271,10	6 532,15	-10,25 %	-10,16 %
ratio sans les gravats (kg/hab)	453,61	472,73	572,15	582,53	587,23	492,40	453,17	407,11	-10,25 %	-10,16 %
taux valorisation	61,15 %	68,42 %	73,04 %	73,16 %	72,74 %	67,82 %	63,33 %	59,08 %		

Les tonnages sont à comparer avec l'évolution de la population, soit :





Le ratio global par habitant est en baisse par rapport à 2012 (-10.25%). La tendance est la même pour la période 2018-2019.

2.3.8 Les difficultés rencontrées

Les incivilités comme les dépôts sauvages sont considérables et en nette augmentation le premier et dernier mois de l'année. Ces incivilités sont sanctionnées par la loi.

Ces incivilités sont sanctionnées par la loi : les dépôts sauvages et déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Attention, l'abandon de sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté d'un Point d'Apport Volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Par ailleurs, depuis le 25 mars 2015 le décret n°2015-337 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique.

En cas d'infraction de l'arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets se doit de l'éliminer dans un temps déterminé. Si l'auteur de l'infraction n'est pas identifiable, le propriétaire du terrain sur lequel est constaté le dépôt sauvage pourra être tenu pour responsable.

Le montant de l'amende s'élève à :

Dépôt sauvage : 150€, passe à 450 € depuis le 25 mars 2015 (contravention de 3e classe)

Dépôt volontaire à l'aide d'un véhicule : 1500€

Le décret n°2015-337 maintient toutefois une amende de 2e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3e classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Le décret permet également la constatation et la forfaitisation pour la contravention de 4eme

classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

2.4 Fonctionnement du service

2.4.1 Cadre réglementaire

La grille tarifaire de redevance incitative pour l'année 2019 reste identique à celle validée en décembre 2016 par le conseil d'exploitation du Service Public de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPEDMA) puis délibérée au communautaire du 7 décembre 2016. La grille tarifaire comprend un forfait de 12 levées et un montant des levées complémentaires attribué au volume de bac.

Composition du foyer	Bac ou badge	Forfait	Nombre de levées dans l'année		Levée supplémentaire	
			Bac	Badge tambour 30L	Bac	Badge tambour 30L
1 à 3 personnes	120 litres	114€	12	48	3€	1€
4 à 5 personnes	240 litres	151€	12	96	6€	1€
6 personnes et +	340 litres	182€	12	144	9€	1€
Autres producteurs	750 litres	264€	12		20€	
Dépôts déchets exceptionnels						2€

Le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers au 1er avril 2017 et de l'option retenue pour une collecte tous les quinze jours a permis de retravailler la grille tarifaire à la baisse pour certains volumes et apporter plus de cohérence sur le prix au litre collecté.

2.4.2 Moyens du service

Le service se compose de 3,6 « équivalents temps pleins » soit :

- ✓ Un responsable du service déchets (1 ETP)
- ✓ Un gestionnaires Redevance Incitative (0,9 ETP)
- ✓ Un responsable Prévention (0.5 ETP)
- ✓ Deux agents d'accueil déchèterie (1,6 ETP)

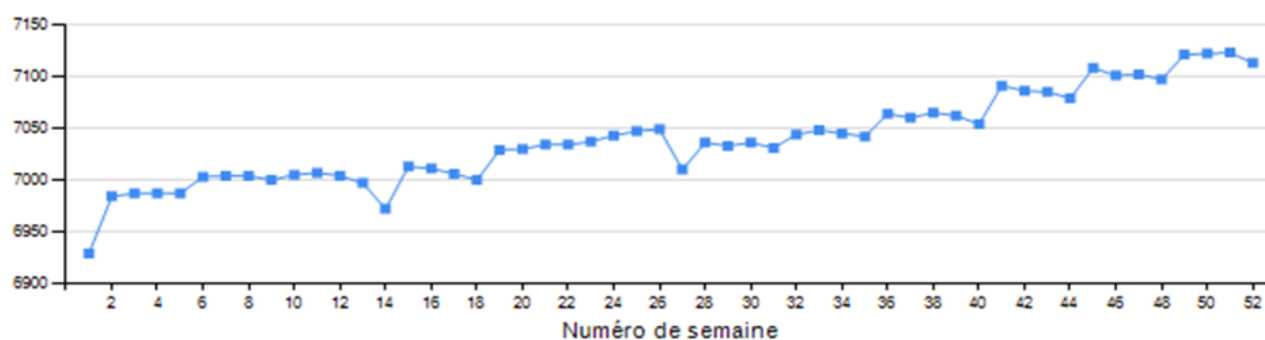
Le service accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur formation professionnelle ou scolaire. Sur l'année 2019, 4 stagiaires de niveau première bac pro ont été encadrés sur 14 semaines.

2.4.3 Données générales

	1/1/18	31/12/18	1/1/19	31/12/19	Evolution par rapport à 2018
Adresses de production	7129	7277	7277	7443	2,28 %
Contenants attribués à un usager identifié	6644	6687	6687	6822	2,02 %
Emménagements	692		716		3,47 %
Déménagements	557		543		-2,51 %
Nombre d'interventions sur le parc : échanges, dotations, retraits	599 soit une moyenne de 50 interventions par mois		559 soit une moyenne de 47 interventions par mois		-0,07 %

Le nombre d'adresse de production est en hausse importante par rapport à fin 2018 (+166 adresses). L'activité du service liée aux changements de situation des usagers a légèrement diminuée de 0.07 %. Cette activité concerne les changements de bacs à ordures ménagères ainsi que la vérification des codes puce sur place.

Evolution du nombre d'adresses de production



Nombre d'emménagements par semaine



Nombre de déménagements par semaine



2.4.4 Information à l'utilisateur

Sur l'année 2019, le service a envoyé 625 courriers.

Mouvements de population par commune	Nombre d'adresses au 1er janvier		Nombre d'adresses au 31 décembre		Évolution 2018/2019 des adresses au 31/12	Nombre d'emménagements		Évolution 2018/2019 emménagements	Nombre de déménagements		Évolution 2018/2019 déménagements
	2018	2019	2018	2019		2018	2019		2018	2019	
ABBARETZ	874	883	883	890	0,79 %	74	87	17,57 %	66	74	12,12 %
LA GRIGONNAIS	663	679	679	708	4,27 %	56	72	28,57 %	40	42	5,00 %
NOZAY	1967	2034	2034	2073	1,92 %	276	243	-11,96 %	211	189	-10,43 %
PUCEUL	465	487	487	481	-1,23 %	54	32	-40,74 %	34	29	-14,71 %
SAFFRE	1630	1644	1644	1671	1,64 %	130	158	21,54 %	118	127	7,63 %
TREFFIEUX	385	390	390	409	4,87 %	37	46	24,32 %	33	25	-24,24 %
VAY	848	858	858	879	2,45 %	65	78	20,00 %	55	57	3,64 %
TOTAL	6832	6975	6975	7111	1,95 %	692	716	3,47 %	557	543	-2,51 %

138 réclamations de collecte ont été enregistrées pour 76427 levées de bacs à Ordures Ménagères Résiduelles. Une solution a été apportée pour chacune d'entre elle.

2.4.5 Accompagnement des usagers dans la pratique d'une moindre production de déchets

La mise en place de la Redevance Incitative a accentué la volonté des usagers à limiter leur production de déchets ménagers. Le service communique donc par différents moyens (contact téléphonique, articles dans la presse locale, affiches...) auprès des usagers sur les possibilités de réduction des déchets ménagers :

- ✓ Le changement des habitudes de consommation
- ✓ Le compostage
- ✓ Le réemploi (écorecyclerie)
- ✓ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

3 LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS DE LA CCN

La CCN est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) depuis 2010. Un premier PLP avait été co-signé pour une période 5 ans avec la Communauté de Communes de la Région de Blain (CCRB), sous l'entité du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), syndicat responsable du traitement des déchets du territoire.

Il fixait un **objectif de réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA¹)** à l'issue de la période. Celui-ci a été largement atteint, aidé notamment par le lancement de la Redevance Incitative : **-32,9 % d'OMA₁ produits par habitant par an (résultats cumulés CCRN/Pays de Blain).**

Depuis septembre 2015, la mise en place d'un PLP est devenue obligatoire pour toute collectivité territoriale détenant la compétence « collecte, valorisation et traitement des déchets ». Il fixe désormais un **objectif de réduction de 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA¹) produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010).**

Par ailleurs, le SMCNA avait été retenu parmi les lauréats du premier appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet », lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement. Cette labellisation a donné lieu au lancement d'un « Programme Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » début 2016, puis à la signature d'un « Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire » début 2017. La CCN, collectivité adhérente au SMCNA, participe à la mise en place des actions du programme, qui fixe un **objectif de réduction de 10% des DMA₂ en 3 ans, sur la période 2016-2019.**

Pour y parvenir, 3 axes de travail ont été ciblés :

- ✓ **Déchets verts : promotion du broyage.**

¹OMA : Comprend les ordures ménagères résiduelles (déchets de la poubelle) et les déchets de la collecte sélective (papier/journaux/magazines ; verre ; emballages plastique/carton/acier/aluminium/briques alimentaires) des particuliers et professionnels.

²DMA : OMA + dépôts en déchèteries.

- ✓ **Lutte contre le gaspillage alimentaire.**
- ✓ **Promotion du réemploi et de la réparation dans une démarche d'économie circulaire.**

3.1 L'évolution de la production de déchets et bilan du PLPDMA 2016-2018

3.1.1 Chiffres de la production de déchets et bilan du PLPDMA 2016-2018

Lorsque l'on observe la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/habitant sur la période 2010-2019, on note une diminution de 25,98%. Cette tendance s'inscrit dans la durée, avec une diminution de 8,64% de la production de DMA par habitant sur la période 2018-2019.

Néanmoins, lorsque l'on observe la production de DMA par habitant hors déchets verts (DV), la diminution pour la période 2010-2019 est à relativiser, avec une évolution de -8,15%. On note même une hausse de 3,41% de la production de DMA par habitant hors déchets verts sur la période 2018-2019.

3.1.2 Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la CCN

	2010	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010-2019	Evolution 2018-2019
Production totale avec DV (en tonnes)	9 648,00	11 229,34	9 579,16	8 960,43	8 257,09	-14,42%	-7,85%
Production totale sans DV (en tonnes)	6 928,00	7 090,34	6 785,36	7 052,93	7 357,09	+6,19%	+4,31%
Ratio avec DV (kg/hbt)	695,20	724,71	609,87	563,30	514,62	-25,98%	-8,64%
Ratio sans DV (kg/hbt)	499,22	457,59	432,00	443,39	458,53	-8,15%	+3,41%

La quantité de déchets enfouis entre 2010 et 2018 a quant à elle diminué de 27,63% : 3 568 tonnes en 2010 contre 2 582 tonnes en 2018 (ordures ménagères résiduelles + tout venant des déchèteries). Parallèlement, la quantité de déchets triés par habitant a augmenté de 24,65% (verre + papiers/journaux/magazines + autres emballages) : 85,89 kg/habitant en 2010 contre 107,06 kg/habitant en 2018.

Finalement, sur la période 2016-2018 (période du PLPDMA 1), la production de DMA par habitant a diminué de 22,28% (-0,43% pour DMA hors déchets verts).

3.2 Bilan du CODEC 1 du SMCNA

Rappel des objectifs :

Engager des démarches auprès des acteurs du monde économique : déploiement de 2 démarches d'Écologie Industrielle et territoriale.

Réduire les DMA de -10% entre 2010 et 2020 et au minimum de -1% par an, soit -3% en 3 ans entre 2017 et 2019.

Réduire la part de l'enfouissement (objectif : part de l'enfouissement = 34% des DMA en 2018).

Résultats :

Une démarche d'EIT lancée en 2018 sur la CCRB et une démarche en cours de lancement sur la CCN (second semestre 2019).

Réduction des DMA de -18% en 2019 par rapport à 2010. Environ -3% de DMA entre 2017 et 2019.

39% de DMA enfouis en 2019.

3.3 Récapitulatif des programmes de prévention des déchets et leurs résultats

3.3.1 Le détail des actions

3.3.1.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

3.3.1.1.1 La sensibilisation du jeune public et des scolaires

La CCN propose depuis plusieurs années aux écoles et centres de loisirs du territoire des **actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source, en complément de la visite des centres de tri et d'enfouissement de Treffieux**. Des animations peuvent également être coconstruites avec l'équipe enseignante en fonction des projets menés au sein de l'établissement.

En 2019, 68 classes et 2 centres de loisirs ont bénéficié d'animations, soit un total de 1 740 enfants sensibilisés.



Animation gaspillage alimentaire, élèves de l'école La Pierre Bleue, Nozay.



Animation gaspillage alimentaire, élèves de l'école Louis Davy, Abbaretz.

Tableau de suivi des actions de sensibilisation du jeune public et des scolaires, année 2019 :

Date	Etablissement	Intervention	Nombre d'élèves
Mardi 29 janvier	Groupe scolaire la Pierre Bleue, Nozay Classes de CP/CE1 et CE1/CE2	Animation gaspillage alimentaire (x4, en petits groupes)	50
Jeudi 31 janvier, après-midi	Groupe scolaire la Pierre Bleue, Nozay Classes de CM1 et de CP	Animation gaspillage alimentaire (x4, en petits groupes)	52
Lundi 4 février, après-midi	Groupe scolaire la Pierre Bleue, Nozay Classe de CE2/CM1	Animation gaspillage alimentaire (x2, en petits groupes)	24
Vendredi 8 février, matin	Groupe scolaire la Pierre Bleue, Nozay Classes ULIS + CM2 + CE1	Animation gaspillage alimentaire (x6, en petits groupes)	59
Mardi 26 février	Ecole Louis Davy, Abbaretz Classe de CM2	Animation réduire ses déchets/consommer autrement	20
Jeudi 28 février	Ecole Louis Davy, Abbaretz Classe de CE2	Animation réduire ses déchets/consommer autrement	23
Jeudi 7 mars	Collège St Joseph, Nozay 2 classes de 6ème	Animation compostage (x2)	55
Vendredi 8 mars	Collège St Joseph, Nozay 2 classes de 6ème	Animation compostage (x2)	<i>annulée</i>
Lundi 11 mars	Collège St Joseph, Nozay Classe de 6ème	Animation compostage	<i>annulée</i>
Jeudi 4 avril	Collèges St Joseph et Jean Mermoz, Nozay Classes de 6ème	Rallye citoyen	133
Lundi 8 avril	Centre de loisirs La Mano, Vay	Animation tri des déchets	18
Mardi 9 avril	Centre de loisirs La Mano, Nozay	Animation tri des déchets	24
Jeudi 11 avril	CSC La Mano (centres de loisirs de Vay et Nozay)	Visite de Treffieux	45
Mardi 14 mai	Groupe scolaire La Hulotte, Treffieux	Visite de Treffieux	23
Mardi 4 juin	Ecole Louis Davy, Abbaretz GS/CP CP/CE1 CE1/CE2 CM1 CM2	Animation gaspillage alimentaire (x5)	115
Mardi 25 juin	Ecole St Joseph, Abbaretz	Animation gaspillage	43

3.3.1.1.2 La sensibilisation du grand public

Afin d'accompagner les usagers vers un changement de pratiques, la CCN organise des actions de sensibilisation grand public tout au long de l'année et à l'occasion de temps forts (Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets). Des partenariats sont développés avec des structures locales afin d'aller à la rencontre de tous les publics et de proposer des animations adaptées à chacun.

Tableau de suivi des animations grand public, année 2019 :

Date	Animation	Lieu	Public cible	Effectifs
Samedi 12 janvier	Opération broyage de sapins de Noël	Super U de Nozay	Grand public	140
Mercredi 22 mai, matin	Journée de la biodiversité, animation compostage à la médiathèque de Saffré	Médiathèque de Saffré	Grand public	15
Mercredi 22 mai, après-midi	Journée de la biodiversité, animation compostage à la médiathèque de Saffré	Médiathèque de Saffré	Accueil de loisirs	25
Samedi 6 juillet	Journée 7 Xtra, animation Bassima	Puceul et étangs de Nozay	Public familial	90
Mercredi 9 octobre	Animation tri des déchets, Semaine Bleue	CSC La Mano	Jeunes et seniors (action intergénérationnelle)	27
Jeudi 7 novembre	Animation gaspillage alimentaire pendant permanences distribution paniers	CSC La Mano	Public familial	18
Du samedi 16 novembre au samedi 30 novembre	Exposition Bassima (13 jours de permanences)	Mairie de Nozay	Grand public	397
				712

3.3.1.1.3 Bassima : sensibilisation des scolaires et du grand public au réemploi par une approche artistique

L'année 2019 a été marquée par un temps fort : l'exposition « Bassima ». Porté par le service Déchets, ce projet a non seulement mobilisé tous les agents du service, mais aussi des agents d'autres services de la CCN (Culture, Bibliothèques).

Le projet est parti d'un outil : l'exposition des Ateliers Art Terre intitulée « Bassima », qui aborde les thèmes du tri, du recyclage des matériaux et de la récup'. Composée de 12 vitrines et de 12

photographies, elle met en scène des oiseaux réalisés avec différents matériaux de récupération (métal, textile, papier, verre, bois, plastique). **Ces personnages ont également servi à l'écriture d'un livre du même nom.**

Les écoles et centres de loisirs ont été associés à la démarche dès le mois de mai, afin de leur permettre de s'approprier le projet et de construire des animations et activités pédagogiques inspirées de l'univers « Bassima ». Pour ce faire, **un livret pédagogique a été réalisé en interne** et envoyé à ces structures. Elles ont été encouragées à réaliser des œuvres à partir de matériaux de récupération, qui seront valorisées sur le territoire au premier semestre 2020, au travers d'expositions locales et d'actions de communication.

Le contenu du projet :

Travail en amont avec le jeune public sur le thème du réemploi (écoles, centres de loisirs), par l'organisation d'ateliers de « récup' art » (initiés par le service Déchets mais animés par les animateurs des différentes structures partenaires). **Organisation d'un atelier « récup'art » grand public à l'occasion de l'évènement 7Xtra du 6 juillet**, animé par le service Déchets.

Organisation d'une exposition à la Médiathèque de Nozay autour du thème des déchets pendant tout le mois de novembre.

Exposition « Bassima » du 16 au 30 novembre (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre). Ouverture aux scolaires et au grand public.

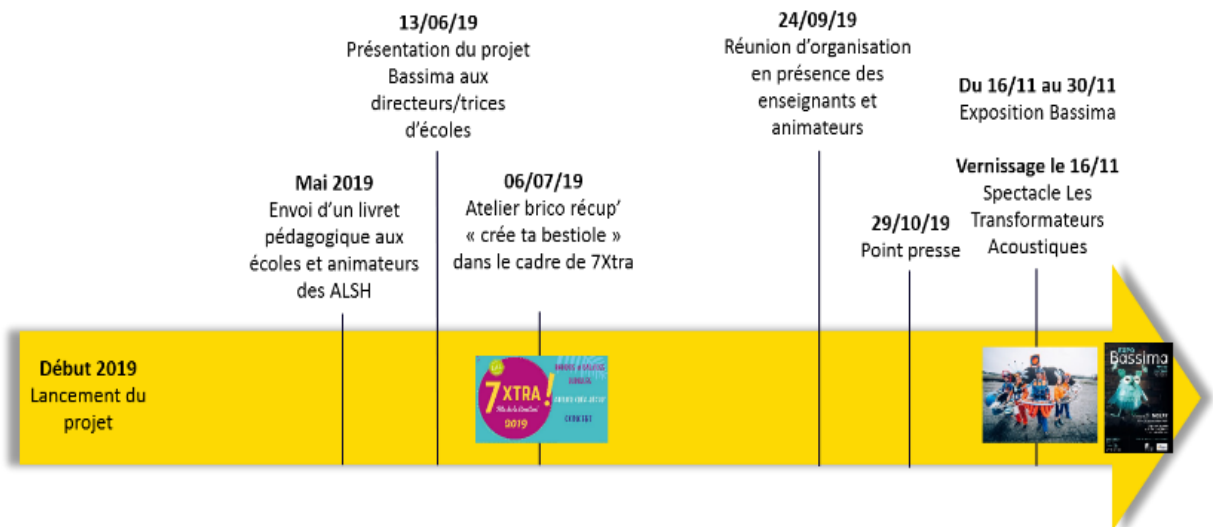
Organisation de séances de lectures du livre « Bassima » pendant l'exposition.

Projection du film documentaire « Océans, le mystère plastique » de Vincent Perazio le 22 novembre.

Les objectifs du projet :

<i>Objectifs primaires</i>	<i>Objectifs secondaires</i>
<p>Sensibiliser le grand public et les enfants à la réduction des déchets, par le biais du réemploi et de la réutilisation.</p> <p>Amener le grand public et les enfants en particulier à porter un autre regard sur les déchets : les déchets peuvent être beaux (= œuvres d'art) ; les déchets peuvent être utiles (= ressources).</p> <p>Susciter une dynamique de territoire autour du réemploi et de la réutilisation de déchets et divers matériaux, par une approche ludique, participative et artistique.</p>	<p>Valoriser les compétences transversales de la CCN en fédérant plusieurs services autour d'un projet commun.</p> <p>Mettre en valeur les projets et acteurs du territoire qui œuvrent en faveur du réemploi et de la réutilisation (site Internet www.trocetvous-ccn.fr, Répar'acteurs, Recyclerie Nord-Atlantique, ...).</p>

La chronologie du projet :



Le bilan du projet :

En chiffres...



En images...



Vernissage de l'exposition, en fanfare récup'



Lectures du livre Bassima.

Visite pédagogique de l'exposition.



Visites grand public de l'exposition.

3.3.1.1.4 Le compostage (individuel, collectif et autonome en établissement)

Compostage individuel :

La CCN continue à proposer aux habitants du territoire un kit de compostage au tarif réduit de 12 euros (valeur réelle à l'achat : 59 euros), comprenant un composteur en bois de 400 L, un bioseau et un guide pratique. **En 2019, 90 composteurs ont été distribués aux usagers.**

Compostage collectif :

Pour les résidents en habitat collectif, **la CCN propose d'équiper les sites de composteurs partagés. La collectivité finance les composteurs (3 par site) et le bailleur prend à sa charge les éventuels frais d'aménagement** (création d'un chemin d'accès, délimitation de l'espace, ...). Aucun frais n'est imputé aux résidents.

Le site de compostage collectif de la résidence rue St Jean à Nozay se poursuit. Les biodéchets du personnel du siège de la CCN sont également valorisés sur ce site. **Un temps d'animation et d'échanges informels a été organisé le 4 juin 2019 afin de redynamiser le site et d'éviter le découragement des référents-bénévoles** (nombre de participants en baisse). Une invitation a été envoyée à l'ensemble des résidents afin de les inviter à se réunir autour des composteurs. Peu ont malheureusement répondu présents. Il a été décidé de refaire le point avec le bailleur, Habitat 44, afin de s'assurer que chaque nouvel arrivant ait bien connaissance de l'existence des composteurs. Une affiche de sensibilisation a par ailleurs été réalisée et installée sur le conteneur ordures ménagères de la résidence, afin d'inciter les locataires à composter.



NOZAY, le 04 Juin 2019

À l'attention des habitants de la résidence 11 rue à Nozay

Objet :

Compostage collectif au pied de la résidence
Affaire suite au : 026 10027 - Pôle Aménagement et développement durable - 02 49 30 21 22 - services@ccnozay.fr

Madame, Monsieur,

Avec l'accord et l'appui de l'Etat et de la Région, la Communauté de Communes de Nozay a financé la mise en place de composteurs collectifs, gérés bénévolement par des résidents de nos résidences, avec le soutien technique du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes de Nozay.

Les composteurs, installés dans un espace collectif au jardin collectif de votre résidence, permettent de transformer au sein des déchets organiques tels que les résidus de fruits et légumes, les restes de repas, la paille de curé, etc. Après enrichissement par des matériaux, vos déchets deviennent du compost, une forme d'engrais naturel, qui sera utilisé pour arroser vos plantes d'extérieur. La paille est utilisée pour servir de paillis, l'entretien de votre jardin sera facilité.

La participation est libre et gratuite. Néanmoins, il vous incombe de respecter de manière collective les règles de tri des déchets ménagers (02 49 30 21 22 ou services@ccnozay.fr pour obtenir des informations) ou auprès du groupe de résidents responsables de votre site de compostage (par mail ou tous les mardis de 18h).

Pour vous inscrire par ailleurs à participer à un [compostage collectif](http://www.compostagecollectif.com) ou à participer à un atelier de compostage, rendez-vous au mardi 4 juin 2019 à 18h dans le jardin de votre résidence (ouverture en plein jour).

Au lieu de l'appeler, Madame, Monsieur, l'adresse de ma correspondance est indiquée.

Bien à l'attention,

Cécile THÉVENAU



Invitation à l'animation du 4 juin 2019.

Le projet de compostage collectif aux **jardins partagés de Nozay** reste en stand-by. Un composteur avait été installé début 2018 mais le manque de moyens humains ne permet pas de faire vivre le site.

L'épicerie solidaire de Nozay, qui était intéressée pour participer à ce projet, est toujours à la recherche d'une solution locale pour valoriser ses biodéchets. **Le service Déchets envisage de leur proposer une autre solution locale, déjà existante.** Un contact sera pris au premier semestre 2020.

Compostage autonome en établissement :

Le restaurant scolaire de Puceul avait été équipé de 3 composteurs fin mai 2018, afin de valoriser les restes de repas (livraison des repas par un prestataire privé donc pas de déchets de préparation sur site). Le service Déchets avait financé le matériel, formé et accompagné le personnel et sensibilisé les élèves de CM1/CM2, impliqués dans le projet. Les services techniques communaux approvisionnent quant à eux le site en broyat. **Le site est désormais autonome.** Le service Déchets fait quelques points ponctuels avec le restaurant scolaire pour assurer un suivi.

3.3.1.1.5 Diffusion du Stop Pub

Cet autocollant à apposer sur la boîte aux lettres continue à être **systématiquement proposé aux usagers lors de la dotation.** Il est également **en accès libre dans toutes les Mairies et à la Communauté de Communes.** Il est régulièrement mis à disposition dans le cadre des animations. Les usagers en sont plutôt demandeurs.

3.3.1.1.6 Promotion du réemploi : création d'une bourse locale d'échanges (dons/vente) en ligne

- ✓ Bricolage
- ✓ Jardin
- ✓ Multimédia
- ✓ Jeux / jouets / loisirs
- ✓ Électroménager
- ✓ Sport
- ✓ Ameublement
- ✓ Univers de bébé



Afin de favoriser le réemploi et ainsi limiter les dépôts en déchèterie, la CCN a décidé de contractualiser avec Eco-Mairie afin de dupliquer son dispositif de bourse locale d'échanges en ligne. Il s'agit d'un **site web collaboratif gratuit qui permet aux habitants du territoire de donner ou vendre des produits dont ils veulent se débarrasser**. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi, dans les domaines suivants :

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de dons, l'annonce est automatiquement envoyée aux associations locales selon leurs critères de recherche. Si aucune d'entre elles n'est intéressée, l'annonce devient visible par les habitants au bout de 24h.

Le site Internet de la CCN, baptisé « Troc et vous », a été mis en ligne en janvier 2019. 5 mois après son lancement, 132 comptes utilisateurs avaient été créés, pour un total de 255 annonces enregistrées. 51 objets avaient trouvé preneur via le site.

Détail des statistiques de fréquentation du site au 23/05/2019

Comptes utilisateurs créés	132
Nombre total d'annonces enregistrées	255
Nombre d'objets mis en déchetterie	7
Nombre d'objets donnés aux acteurs de la récupération	0
Vendu / donné par le site	51
Vendu par un autre moyen	25
Nombre d'annonces en ligne	167
Durée moyenne de connexion sur le site	4,24 min
Taux de rebond	39,56%
Progression utilisateurs (sur le dernier mois)	-7,90%

3.4 Le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire

3.4.1 Les déchets verts : promotion du broyage



Le dispositif d'aide financière à la location de broyeurs de végétaux, mis en place par le SMCNA en septembre 2016, a de nouveau été renouvelé jusqu'à fin décembre 2019. Pour rappel, le SMCNA prend en charge 50% du montant de la location de broyeurs de végétaux pour les particuliers (1 journée ou 2 demi-journées de location) et les services techniques des communes (2 journées ou 4 demi-journées de location). Cette aide est valable chez les professionnels partenaires de l'opération (9 au total). Pour inciter les services techniques à cette pratique, la Communauté de Communes de Nozay prend les 50% restants à sa charge.

L'information a été diffusée sur le territoire au travers de différents supports (affichage dans les petits commerces, Mairies et déchèteries ; site Internet de la Communauté de Communes et des communes ; magazine intercommunal ; presse ; ...).

En 2019, 19 usagers de la CCN ont eu recours aux bons de réduction, sur un total de 169 demandeurs à l'échelle des 5 communautés de communes du SMCNA. La CCN regroupe 11% des usagers utilisateurs du service.

L'opération de broyage de sapins de Noël au Super U de Nozay a été renouvelée le samedi 12 janvier.



Principe :

Les usagers étaient invités à venir déposer leurs sapins sur le parking du Super U de Nozay. En échange, ils recevaient un justificatif à présenter à l'accueil du Super U afin de bénéficier d'un bon d'achat de 10 €. Tous les usagers pouvaient en bénéficier, même si le sapin n'avait pas été acheté au Super U. Du broyat leur était également proposé gratuitement.

Bilan :

138 bons d'achat distribués.

Environ 200 sapins déposés dans la journée (dont une 20aine de sapins du Super U).

Une majorité de personnes intéressées pour récupérer du broyat. Nécessité de faire de la pédagogie sur l'utilisation du résineux.

L'action a eu beaucoup de succès. Très bien perçue par les usagers.

3.4.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du territoire

En 2017, le SMCNA avait recruté 2 prestataires par voie de marché public, Aux Goûts du Jour et le GAB 44, afin de mettre en place un accompagnement sur le gaspillage alimentaire à l'échelle de ses 5 Communautés de Communes adhérentes. Cette démarche s'adressait à tous les restaurants scolaires volontaires, quel que soit leur mode de gestion, et ciblait l'ensemble des parties prenantes concernées de près ou de loin par le sujet. Le marché a été partiellement renouvelé pour 1 an en 2019, donnant lieu à l'organisation de :

- 1 session bilan avec les anciens stagiaires.
- 1 formation de 2 jours « personnel de salle ».
- 1 formation de 2 jours « personnel de cuisine ».
- 4 jours d'accompagnement « marchés publics ».

En 2019, le service Déchets a mené des campagnes de pesées dans les restaurants scolaires de Treffieux, Nozay et Abbaretz. Des animations en classe ont été organisées en parallèle afin d'impliquer les élèves de ces communes dans la démarche.

Récapitulatif du déploiement de l'action gaspillage alimentaire dans les 7 communes du territoire.

Restaurant scolaire	Diagnostico-pesées	Actions mises en place	Commentaires
<p>Abbaretz Gestion communale, fabrication par <i>Ansamble</i> sur Nozay, livraison en liaison chaude.</p>	<p>Du 03/06/19 au 17/06/19 180 convives/jour environ</p>	<p>Résultats des pesées : 66 g/convive/jour (restes servis et non servis).</p> <p>Des élèves de CM1/CM2 des 2 écoles ont participé aux pesées (4 élèves par jour, à tour de rôle).</p> <p>Des créneaux d'animations en classe (45 mn) ont été proposés aux 2 écoles. Les classes de la GS au CM2 de l'école Louis Davy ont été sensibilisées et 2 classes de l'école St Joseph (CE1/CE2 et CM1/CM2).</p> <p>Conclusion et propositions d'actions :</p> <p>Bonne gestion du pain.</p> <p>Bons réflexes de l'équipe au niveau de la gestion du service des plats : les restes non servis du 1er service sont proposés au 2nd service (plats de « rab »).</p> <p>Gaspillage parfois important au niveau de certaines composantes, entrée et accompagnement notamment.</p> <p>Adapter la taille des portions servies selon l'âge des enfants.</p>	<p>Renouvellement du marché de prestation à partir de 2019-2020.</p>
<p>La Grignonnais Gestion associative (<i>asso La Grignotte</i>), fabrication sur place.</p>	-	<p>Participation aux formations SMCNA :</p> <p>24 et 31/01/19 : formation du personnel de cuisine (2 personnes).</p> <p>L'association a sollicité le service Déchets au 1^{er} semestre 2019 pour des animations sur le tri. L'action a été reportée à la demande de l'association.</p>	<p>Commune déjà bien avancée sur le sujet du gaspillage alimentaire. Fait partie des structures exemplaires du territoire.</p> <p>Volontaire pour participer à des partages d'expériences (a notamment accueilli des formations SMCNA).</p>

<p>Nozay Gestion communale, fabrication confiée à <i>Ansamble</i>, fabrication sur place.</p>	<p>Pesées du 28/01/19 au 08/02/19 330 convives/jour environ</p>	<p>Participation aux formations SMCNA : 17/05/17 : sensibilisation des élus (1 personne). 22/03/18 : formation marchés publics (1 personne).</p> <p>Résultats des pesées : 78 g/convive/jour (restes servis et non servis).</p> <p>Participation d'élèves de CM1/CM2 aux pesées + sensibilisation gaspillage alimentaire des élèves du CP au CM2 à la BCD. Participation des élèves à la recherche de solutions anti gaspi (réalisation d'affiches).</p> <p>Quelques exemples d'actions proposées : Adapter la taille des portions servies selon l'âge des enfants. Mieux anticiper la réservation des repas. Revoir certaines quantités préparées à la baisse, notamment sur les accompagnements.</p>	<p>Renouvellement du marché de prestation à partir de 2019-2020. La coordinatrice du service avait suivi la 1^{ère} session de formation « rédaction des marchés publics ».</p>
<p>Puceul Gestion par l'OGEC. Fabrication par <i>Convivio</i>, livraison en liaison chaude.</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Le restaurant scolaire a été accompagné par la Communauté de Communes pour la mise en place d'un site de compostage des déchets de repas.</p>
<p>Saffré Gestion associative par le CGRS, fabrication sur place.</p>	<p>Pesées du 28/05/18 au 08/06/18 450 convives/jour environ</p>	<p>Participation aux formations SMCNA : 17/05/17 : sensibilisation des élus (4 personnes). 18 et 25/04/18 : formation du chef-cuisinier et d'une cuisinière au gaspillage alimentaire. 13 et 20/12/17 : formation éveil au goût pour le personnel de salle (1 personne). 06/06/18 : formation professeurs (2 personnes). 24 et 31/01/18 : formation cuisine (1 personne).</p> <p>Résultats des pesées : 75 g/convive/jour (restes servis et non servis).</p> <p>Autres actions : Mise en place d'un logiciel de gestion des réservations en ligne. Pain : réorganisation du service (pain parfois servi</p>	<p>Commune engagée dans une démarche de promotion de l'alimentation durable.</p> <p>Le restaurant scolaire a participé en parallèle au dispositif d'accompagnement sur les approvisionnements locaux (SMCNA/GAB 44).</p> <p>Création d'une autre salle de restauration en cours : nombre de convives en hausse, beaucoup de nuisance</p>

		<p>trop tard) + quantités revues à la baisse notamment lors de menus contenant du pain en entrée.</p> <p>Sensibilisation convives : classes de CM1-CM2 sont allées visiter une ferme bio locale et ont préparé un dessert dans la cantine avec le lait rapporté de la ferme + projet d'animations sur le goût en classe et/ou en cantine.</p> <p>Inviter les parents sur 1 à 2 temps dans l'année. Valoriser le travail de la cantine par des actions de communication.</p> <p>Plats « test » pour introduire de nouveaux produits.</p> <p>Gestion des déchets : projet de compostage.</p>	sonore dans la salle de restauration.
<p>Treffieux Gestion communale, fabrication par Ansamble sur Nozay, livraison en liaison chaude.</p>	<p>Pesées du 21/01/19 au 01/02/19 80 convives/jour environ</p>	<p><u>Participation aux formations SMCNA :</u> 22/03/18 : formation rédaction des marchés publics (1 personne).</p> <p><u>Résultats des pesées</u> : 90 g/convive/jour (restes servis et non servis).</p> <p><u>Conclusion et propositions d'actions :</u> Lecture du menu par un élève en début de repas (1^{er} service). Au 1^{er} service, un « grand » est placé à chaque table de petits afin de les aider pendant le repas. Beaucoup de gaspillage au niveau de l'accompagnement. Revoir les quantités commandées, voire préparées à Nozay. Adapter la taille des portions servies selon l'âge des enfants.</p>	Renouvellement du marché de prestation à partir de 2019-2020.
<p>Vay Gestion communale, fabrication confiée à Restoria, livraison en liaison froide.</p>	-	<p><u>Participation aux formations SMCNA :</u> 17/05/17 : sensibilisation des élus (1 personne). 04/10/17 : formation rédaction marchés publics (1 personne). 21/02/18 : sensibilisation des élus (2 personnes). 21/02/18 : sensibilisation du personnel de restauration (2 personnes).</p>	<p>La commune avait participé à la 1^{ère} session de formation « rédaction des marchés publics » dans le cadre d'un renouvellement de marché à venir.</p> <p>Construction d'un nouveau restaurant scolaire.</p>

3.4.3 Répar'acteurs : promotion des professionnels de la réparation



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique (CMA 44) est à l'initiative d'un **dispositif de promotion des artisans et commerçants de la réparation et du réemploi** : « Répar'acteurs ». Ce dispositif, déployé dans le cadre de la convention établie entre le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et la CMA, a pour **objectif de recenser et de faire la promotion des professionnels du territoire qui proposent des activités de réparation ou favorisant le réemploi d'objets ou de matières**. Il s'agit aussi de démontrer

au grand public l'intérêt de la réparation.

En 2017, 7 professionnels de la CCN avaient reçu la marque « Répar'acteurs ». 5 d'entre eux avaient participé à « Nozay s'expose » et une majorité avait suivi une formation sur la stratégie commerciale. Un annuaire avait également été réalisé afin de promouvoir ces enseignes auprès du grand public, et avait été intégré à [l'annuaire national de la réparation](#).

En 2019, l'annuaire a été mis à jour. À cette occasion, et afin de continuer à promouvoir les « Répar'acteurs » locaux, une **opération portes ouvertes/visites d'ateliers a été organisée chez 2 professionnels** :

M. RIFLET, Cycles Riflet à Blain : réparation et entretien de cycles (VTT, vélos de courses, VTC, VAE) ; remise en état ou restauration d'anciens vélos.

M. DELESTRE, L'Atelier du bijou à Nozay : conception de bijoux, réparation ou restauration d'anciens bijoux (fonte du métal).

Cette action s'est déroulée le 19 novembre, pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, en présence notamment de M. FLIPPOT, élu du SMCNA, et M. BELY, Président de la CMA 44. L'action a été relayée par la presse locale.

Visite dans les locaux de l'Atelier du bijou



Visite dans les locaux de Cycles Riflet



3.4.4 Éco-défis



La démarche Éco-défis est portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Elle propose aux entreprises volontaires un état des lieux de leurs pratiques environnementales et les engage dans un plan d'actions, avec le suivi d'un conseiller environnement, pendant 3 ans.

7 thématiques sont proposées : déchets, emballages, énergie, transport, produits, eau, sociétal et durable.

Les enjeux pour les entreprises qui candidatent :

S'engager dans une démarche responsable (ou valoriser les démarches responsables déjà existantes) et limiter ainsi son empreinte écologique.

Mieux maîtriser ses coûts (en réduisant ses déchets ou en diminuant les déperditions thermiques par exemple).

Valoriser l'image de l'entreprise et se démarquer ainsi de la concurrence.

Les dossiers des entreprises sont ensuite présentés à un jury qui statue sur l'attribution ou non de la marque Éco-Défis, en fonction de l'atteinte des objectifs.

Pour l'année 2019, aucun territoire en particulier n'a été ciblé. Une relance a été faite sur les entreprises diagnostiquées mais pas encore labellisées, afin de définir leur statut et leur souhait d'aller plus loin ou non. **Sur le territoire de la CCN, 6 entreprises avaient été contactées et ont été relancées en 2019. 2 ont cessé leur activité, 2 autres ont souhaité se retirer. Il serait intéressant d'en savoir plus sur les raisons de ces 2 abandons. Reste donc 2 structures potentiellement engagées dans la démarche (voir détail dans tableau ci-dessous).**

Entreprise	Contact		Commune	Secteur d'activité	Étape démarche Éco-défis
	Nom	Prénom			
AUX QUATRE SAISONS	METTE	Jean-Michel	NOZAY	SERVICE	EN ATTENTE (relance en cours)
ENTREPRISE ANIZAN	ANIZAN	Giovanni	LA GRIGONNAIS	BATIMENT	FERMETURE
MECA AUTO SERVICES	MAILLARD	Anthony	NOZAY	SERVICE	EN ATTENTE (relance en cours)
STEVE LOIRAT PEINTURE	LOIRAT	Steve	NOZAY	BATIMENT	ABANDON
Eirl CLOUGH CHRISTOPHER	CLOUGH	Christopher	NOZAY	BATIMENT	ABANDON
PIC'SEL	MENARD	Florian	TREFFIEUX	ALIMENTAIRE	FERMETURE

3.4.5 Démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale

Après le secteur de Blain en 2018, le territoire de la CCN s'est porté volontaire pour déployer cette démarche sur son territoire au second semestre 2019.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention qui lie le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique. La Chambre de Commerce et d'Industrie avait également été sollicitée mais n'avait pas souhaité s'associer à ce projet.

L'objectif de cette démarche est de trouver avec les entreprises locales des possibilités de mutualisation et/ou de coopération susceptibles de favoriser des économies. Ces opportunités peuvent aussi bien concerner le fonctionnement de l'entreprise que certaines de ses charges : **partage de personnel administratif, négociation collective de contrats d'achats et/ou de services, mutualisation d'espaces de stockage, valorisation de chutes de matières, ...**



Une réunion de cadrage a été organisée le 2 juillet, afin d'organiser et de programmer le déploiement de la démarche, et de bien définir son périmètre et les professionnels ciblés (voir compte-rendu ci-dessous).

Compte-rendu de la réunion de lancement de l'EIT de la CCN du 2 juillet 2019

Lancement de la démarche "EIT", avec l'appui du SMCNA et de l'ADEME Rencontre préparatoire, Nozay, le 2 juillet 2019

Participants Carine MORO, CMA Pays de la Loire
Sophie BOLAN, Elise TEXIER, Jean-Paul MOULIN, CC Nozay

Excusée Nolwenn CHOLLET, SMCNA

Objet	Commentaire	Référent	Date
Cibles	Après discussion, compte tenu des déterminants de la démarche, il s'agit de cibler des collectifs d'entreprises (au sens géographique)		
	Décision de cibler en priorité les entreprises implantées sur les ZA		
	Mise en forme du fichier des cibles du programme	CCN	semaine 27
	Note succincte de présentation pour les entreprises ("Quoi, qui, comment")	rédaction CMA puis validation CCN	4 juillet
	Mise en forme d'un questionnaire sur les objets de mutualisation	CMA	validé le 2/07
	Transmission (e mailing) aux entreprises	CMA	semaine 28
Méthode	Relance entreprises	CMA CCN	semaines 35,36
	Diagnostics en entreprises	CMA CCN	semaines 35 à 39
	Synthèse	CMA	semaine 40
	Réunion de restitution (avec les entreprises), à la CCN	CMA CCN	08/10/2019 à partir de 18h30
	Plan action des entreprises	entreprises ...	à partir du 8/10

La présentation de la démarche et le questionnaire d'identification des pistes de mutualisations ont été envoyés aux entreprises par mail le 12 juillet. Le taux de retour a été très faible. Une relance a été effectuée le 27 septembre.

Une première réunion de restitution était prévue le 8 octobre, mais a été reportée à date ultérieure (manque de retours des entreprises, arrêt du chargé de développement économique).

En définitive, 5 entreprises ont répondu au questionnaire :

- ✓ **Minoterie bourseau** : Meunerie.
- ✓ **Biolait** : Collecte et commercialisation de lait de vache biologique.
- ✓ **Stentor** : Fabrication et distribution de matériel audio.
- ✓ **Agrinord 44** : négoce matériel agricole bricolage matériaux.
- ✓ **Clean attitude** : Nettoyage Industriel.

Ces premiers retours d'entreprises ont permis d'identifier quelques pistes d'actions :

- ✓ Problème de déchets cartons et bidons plastiques.
- ✓ Bois de palettes cassé.
- ✓ Possibilité de location d'une salle de réunion et de bureaux.
- ✓ Intérêt pour organiser une formation groupée SST.
- ✓ Besoin de recrutement en petite maintenance avec possibilité d'un emploi mutualisé.
- ✓ Achats groupés d'énergie et de consommables.
- ✓ Mutualisation de livraison.
- ✓ Mutualisation des contrôles périodiques et entretien des locaux.

La démarche sera relancée en 2020 afin de poursuivre les échanges avec les 5 entreprises répondantes et de relancer les autres entreprises contactées.

4 LA COMMUNICATION

4.1 Une communication adaptée

La plaquette d'information sur la Redevance Incitative est remise à l'utilisateur lors de la dotation du bac ou signature du contrat de dotation. Ce document permet une lecture simple et rapide de ce mode de financement.

7 astuces pour réduire vos déchets



"Je composte"
en commandant un composteur auprès de la Communauté de Communes pour un moindre coût. Cette technique permet de diminuer vos déchets fermentescibles (déchets verts, de cuisine ou potager) d'au moins 22% (entre 1,5 kg et 2 kg/mois).

Coupon de réservation sur www.cc-nozay.fr ou au 02 40 79 51 51 ou en Mairie.

"Je place un autocollant STOP PUB"
En le mettant sur votre boîte aux lettres, vous éviterez environ 500 g de déchets de papier par mois. Disponible dans les Mairies.

"J'offre une 2^e vie à mes vêtements"
en les mettant dans les bennes mises à disposition par l'association "Le Relais".

"J'utilise les services de collecte sélective"
mis à disposition par la Communauté de Communes (papier, verre, emballages).

"Je donne une seconde utilisation aux meubles, vaisselles, livres..."
avec l'écoycyclerie (Déchèterie de l'Oseraye).

"J'utilise les déchèteries pour tous mes autres déchets"
avec les autocollants disponibles à la Communauté de Communes et en Mairie j'y accède gratuitement.

"En me comportant en éco-responsable, je réduis mes déchets à la source"
Achat en vrac, produits éco-rechargeables, préférence pour des produits moins emballés.

Pour tous renseignements, contactez le service environnement de la Communauté de Communes de la Région de Nozay au 02 40 79 51 52 ou ri.dechets@cc-nozay.fr

D'autres informations sont également disponibles sur le site Internet : www.cc-nozay.fr

Guide d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers



Redevance incitative :
à la réduction des déchets ménagers et au tri sélectif

I DO YOU?

Communauté de Communes de la Région de Nozay

La redevance incitative

Le service de gestion des déchets est géré par la Communauté de Communes de la Région de Nozay. Ce service est financé au travers de la redevance incitative. Celle-ci comporte une part fixe et une part variable.

UNE PART FIXE qui comprend :

- la collecte des déchets en bac avec un minimum de 12 levées par an
- la collecte sélective en point d'apport volontaire
- la collecte en déchèteries de l'Oseraye à Puceul et des Briouilles à Treffieux
- les frais généraux (administration, entretien, gestion des bacs, entretien...)
- le traitement de l'ensemble des déchets

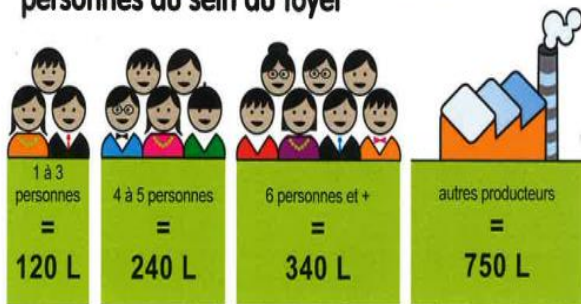
UNE PART VARIABLE :

au-delà des 12 levées comprises dans le forfait, les levées complémentaires sont facturées à un tarif différent.

Forfait minimum
12
collectes
par an

On paye proportionnellement à ce que l'on jette. Plus on trie ses déchets et mieux on maîtrise sa facture.

Un volume de bac qui dépend du nombre de personnes au sein du foyer



En **habitation individuelle**, chaque foyer a un bac individuel.

En **collectif**, les usagers ont un badge pour accéder au conteneur collectif.

Comment ça marche ?

Dans le cadre d'une redevance, le prix payé par l'utilisateur varie en fonction du service rendu. C'est le principe simple et communément adopté par l'ensemble des services aux usagers tels que l'alimentation en eau ou en électricité. Ainsi, plus on réduit sa production globale de déchets et plus on trie ses déchets recyclables, moins on présente son conteneur de déchets ménagers à la collecte et donc mieux on maîtrise sa facture.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier le bac lors de la collecte et d'enregistrer le nombre de fois où il est présenté à la collecte.

L'idéal pour l'utilisateur est de sortir son bac uniquement lorsqu'il est plein !





JOURS DE COLLECTE ■
VACANCES SCOLAIRES ■

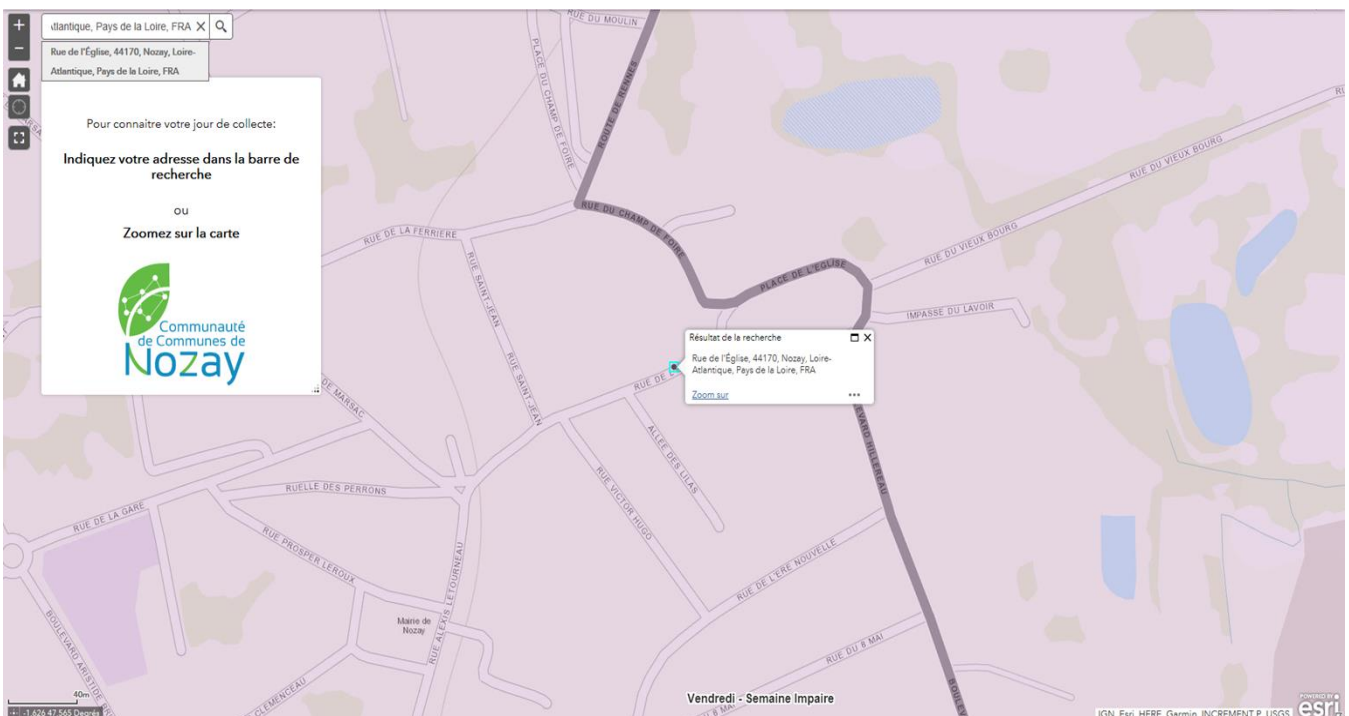
2018												2019	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 V	17 L	17 J	17 D
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 D	28 L	28 J
29 L	29 J	29 J	29 M	29 V	29 L	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V
30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S
31 M	31 S	31 S	31 J	31 J	31 S	31 M	31 V	31 D	31 M	31 M	31 D	31 J	31 J

Pour tous renseignements, contactez le service environnement de la Communauté de Communes de la Région de Nozay au 02.40.79.51.52 ou ri.dechets@cc-nozay.fr
D'autres informations sont également disponibles sur le site internet : www.cc-nozay.fr

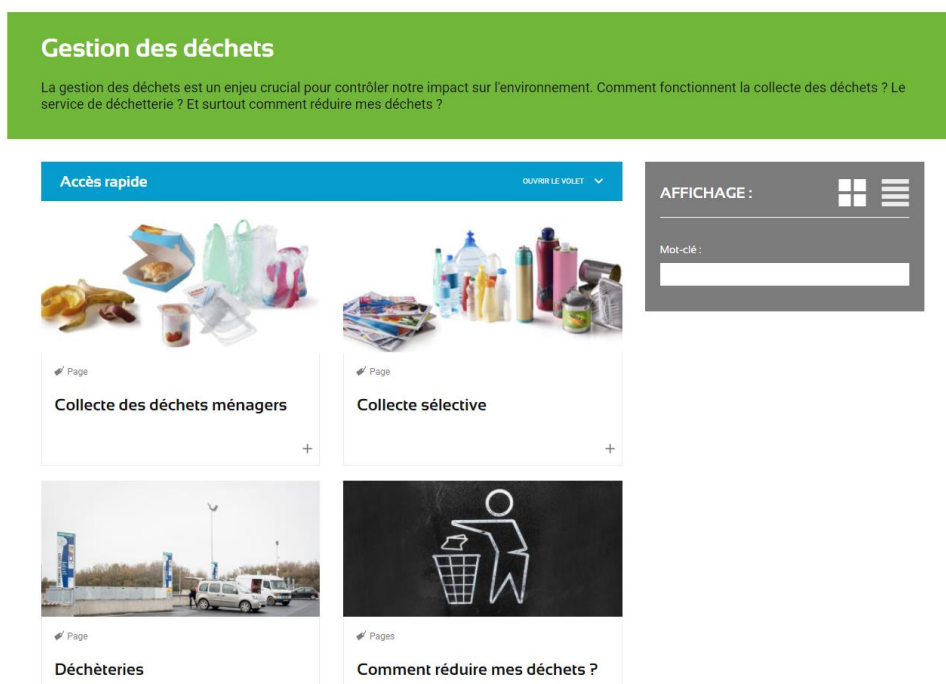
Le calendrier de collecte est envoyé à chaque usager du territoire en même temps que la facture de redevance incitative du second semestre de l'année N-1.

En complément du calendrier de collecte envoyé chaque début d'année avec la facture de redevance incitative, l'utilisateur a la possibilité de vérifier par un lien sur le site internet de la collectivité son jour de collecte :

<http://paprec.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=dc3b468183d64489b63db39ce090cf4d>



4.1.1 Site internet



Mise en ligne des documents :

- ✓ Calendrier de collecte par commune
- ✓ Règlement de collecte des déchets ménagers
- ✓ Règlement intérieur de la déchèterie de l'Oseraye
- ✓ Demande de prélèvement automatique (mensuel ou à échéance)
- ✓ Demande d'un bac à ordures ménagères
- ✓ Lien permettant la vérification de son jour de collecte des ordures ménagères

4.1.2 Le dossier d'inscription au service

Lors de l'inscription de l'utilisateur au service de collecte des déchets ménagers, différents documents lui sont remis :

- ✓ Contrat de dotation
- ✓ Calendrier de collecte de la commune dont dépend l'utilisateur
- ✓ Règlement de collecte des déchets ménagers
- ✓ Demande de prélèvement automatique (mensuel ou à échéance)
- ✓ Régllette de tri des déchets

- ✓ Sacs de pré-collecte des déchets recyclables tels que les papiers, les emballages et les verres

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Grille tarifaire de la redevance incitative

Composition du foyer	Bac ou badge	Forfait	Nombre de levées dans l'année		Levée supplémentaire	
			Bac	Badge tambour 30L	Bac	Badge tambour 30L
1 à 3 personnes	120 litres	114€	12	48	3€	1€
4 à 5 personnes	240 litres	151€	12	96	6€	1€
6 personnes et +	340 litres	182€	12	144	9€	1€
Autres producteurs	750 litres	264€	12		20€	
Dépôts déchets exceptionnels						2€

La facturation semestrielle est calculée en fonction du volume du bac qui lui-même est attribué selon la composition familiale.

Différents modes de paiements sont proposés aux usagers :

- ✓ Chèque au semestre échu
- ✓ Prélèvement automatique au semestre échu
- ✓ Prélèvement mensuel

5.2 Le budget du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

5.2.1 La section de fonctionnement

5.2.1.1 Les dépenses de fonctionnement

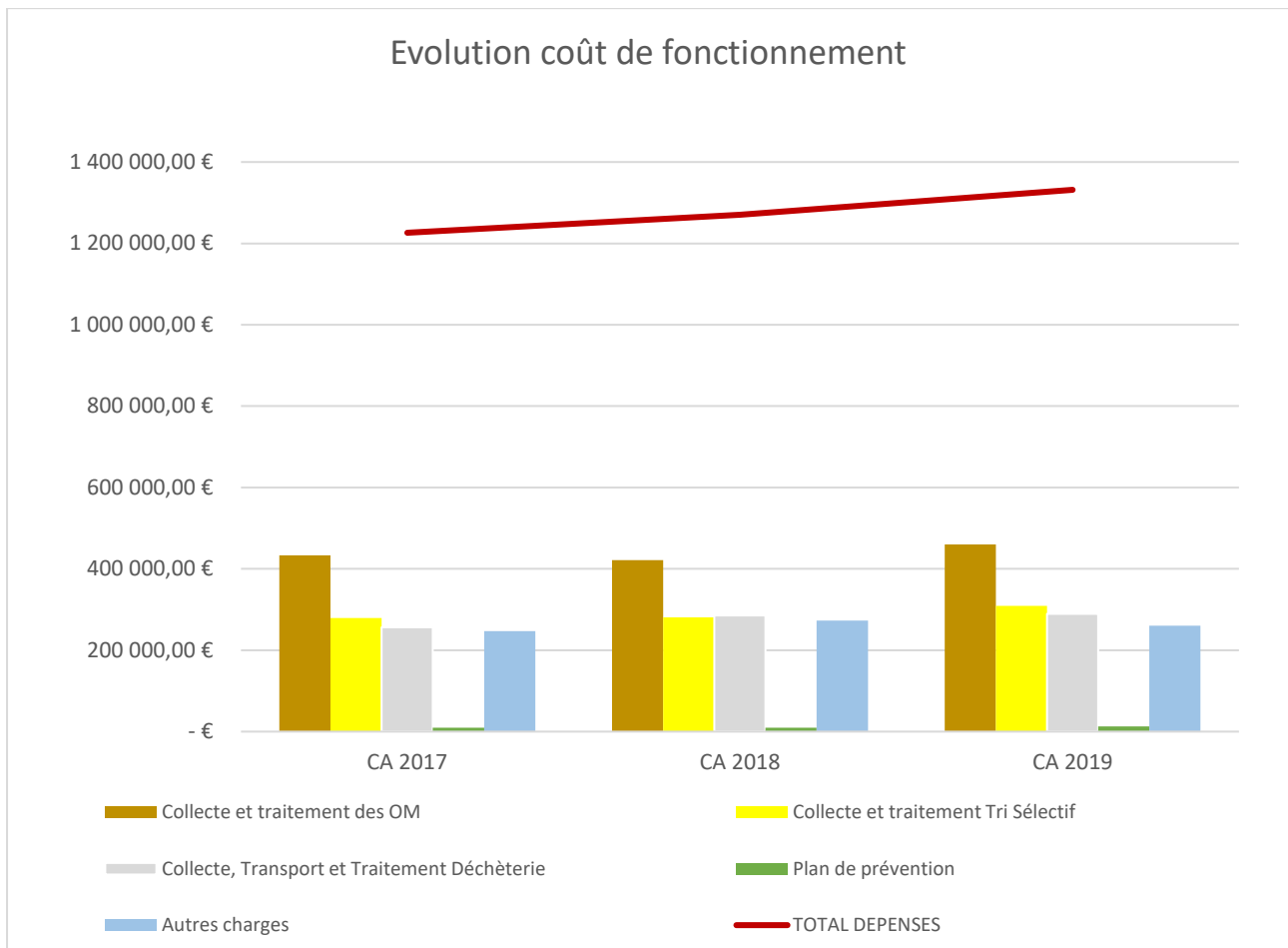
Les dépenses de fonctionnement se présentent sur 3 grandes thématiques :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et la collecte en déchèterie,
- Le traitement de l'ensemble des déchets collectés,
- Les autres charges inhérentes au bon fonctionnement du service.

	Axes de dépenses	Dépenses	Dépenses /habitant	Dépenses /tonne
Collecte	Total collectes	521 751,70 €	32,52 €	60,44 €
	<i>Collecte OM</i>	296 865,62 €	18,50 €	34,39 €
	<i>Collecte Sélective</i>	199 503,23 €	12,43 €	23,11 €
	<i>Déchèteries</i>	25 382,85 €	1,58 €	2,94 €
Traitement	Total traitement	536 707,57 €	33,45 €	62,18 €
	<i>Enfouissement (OM)</i>	162 971,72 €	10,16 €	18,88 €
	<i>Centre de tri</i>	109 617,28 €	6,83 €	12,70 €
	<i>Déchèterie (avec encombrants)</i>	264 118,57 €	16,46 €	30,60 €
Autres charges	Total autres charges	273 243,51 €	17,03 €	31,65 €
	<i>Plan Prévention</i>	12 695,35 €	0,79 €	1,47 €
	<i>Redevance incitative</i>	16 837,77 €	1,05 €	1,95 €
	<i>Charges personnels</i>	126 142,62 €	7,86 €	14,61 €
	<i>Charges financières</i>	13 897,46 €	0,87 €	1,61 €
	<i>Dotations aux amortissements</i>	103 670,31 €	6,46 €	12,01 €
	TOTAL	1 331 702,78 €	67,58 €	159,26 €

Coût total CA 2019 = 1 331 702.78 € TTC soit 67,58 €/habitant et 108,09 €/Tonne

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Collecte et traitement des OM	433 609,80 €	421 151,94 €	459 837,34 €
Collecte et traitement Tri Sélectif	278 983,51 €	280 904,31 €	309 120,51 €
Collecte, Transport et Traitement Déchèterie	256 731,17 €	285 529,29 €	289 501,42 €
Plan de prévention	9 624,65 €	9 974,11 €	12 695,35 €
Autres charges	247 196,80 €	272 967,63 €	260 548,16 €
TOTAL DEPENSES	1 226 145,93 €	1 270 527,28 €	1 331 702,78 €



5.2.1.2 Recettes de fonctionnement

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par différentes recettes et subventions :

- ✓ La Redevance Incitative facturée selon les principes déjà évoqués
- ✓ Les subventions des éco-organismes dans le cadre du soutien à la valorisation des déchets et à la communication,
- ✓ La valorisation directe de certains déchets comme le plastique, le verre, la ferraille....

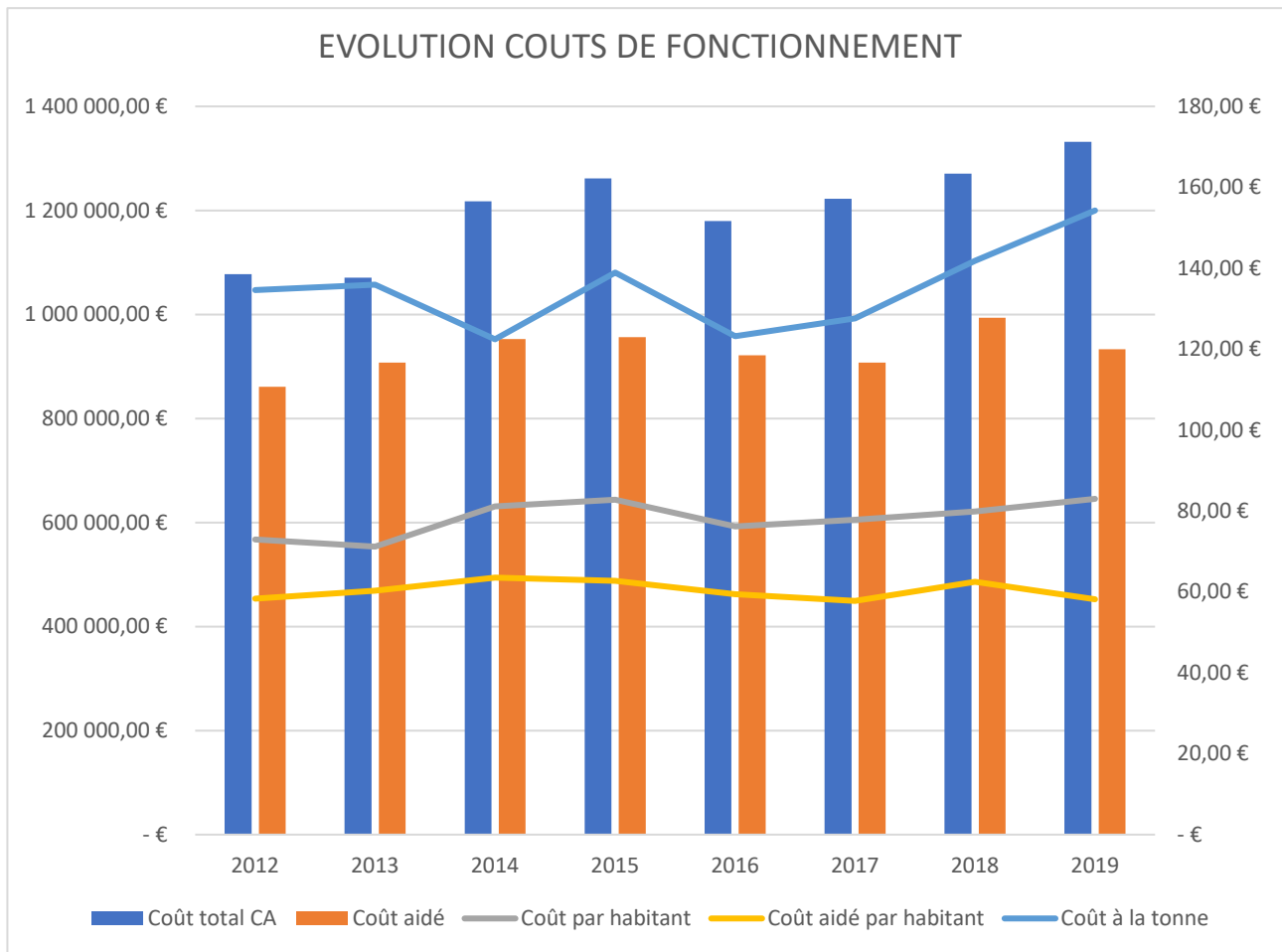
Recettes en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	936 119,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-100 %	0 %
Redevance spéciale des professionnels	82 568,86 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-100 %	0 %
Redevance incitative	- €	1 011 401,82 €	1 018 771,74 €	1 015 747,08 €	1 078 247,11 €	962 198,02 €	961 566,59 €	980 531,43 €	100 %	1,97 %
Subventions Eco organismes	126 321,96 €	116 872,55 €	222 358,18 €	174 360,99 €	151 154,16 €	173 841,66 €	132 590,84 €	328 554,96 €	160 %	147,80 %
Valorisation des déchets	49 715,60 €	46 287,63 €	42 288,23 €	80 889,77 €	65 238,93 €	94 647,00 €	94 793,54 €	39 657,81 €	-20 %	-58,16 %
Autres produits financiers	39 916,36 €	10 154,00 €	4 781,35 €	49 780,23 €	42 253,12 €	46 668,79 €	49 204,52 €	30 595,91 €	-23 %	-37,82 %
TOTAL	1 234 641,78 €	1 184 716,00 €	1 288 199,50 €	1 320 778,07 €	1 336 893,32 €	1 277 355,47 €	1 238 155,49 €	1 379 340,11 €	12 %	11,40 %

Les recettes observées sont en augmentation du fait de l'évolution du nombre d'utilisateurs soumis à la redevance incitative. Les recettes liées à la valorisation des déchets sont quant à elles en diminution compte tenu du prix de rachat des matières.

5.2.1.3 Evolution des coûts de services de fonctionnement

Coûts TTC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2012/2019	Evolution 2018/2019
Coût total CA	1 077 206,94 €	1 070 659,28 €	1 217 554,79 €	1 261 300,96 €	1 179 898,29 €	1 222 498,55 €	1 270 575,29 €	1 331 702,78 €	23,63 %	4,81 %
Coût aidé	861 184,12 €	907 499,10 €	952 908,32 €	956 269,97 €	921 252,08 €	907 341,10 €	993 986,39 €	932 894,10 €	8,33 %	-6,15 %
Coût par habitant	72,96 €	71,18 €	81,16 €	82,75 €	76,15 €	77,83 €	79,88 €	83,00 €	13,76 %	3,91 %
Coût aidé par habitant	58,33 €	60,33 €	63,52 €	62,74 €	59,45 €	57,77 €	62,49 €	58,14 €	-0,32 %	-6,95 %
Coût à la tonne	134,60 €	135,93 €	122,44 €	138,89 €	123,17 €	127,62 €	141,80 €	154,27 €	14,62 %	8,80 %

Coût aidé = Coût de fonctionnement – (Recettes barème F CITEO + Recettes valorisation autres)



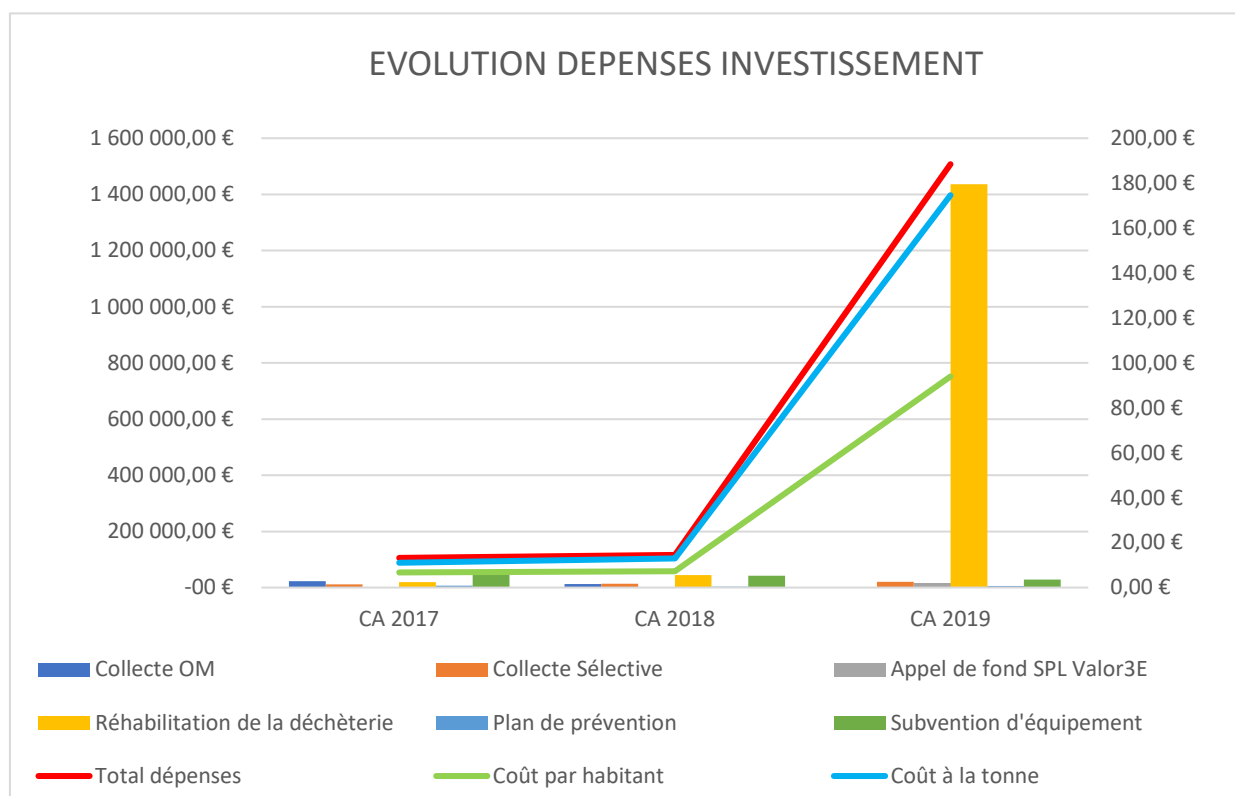
Coût total CA 2019 = 1 331 702.78 € TTC soit 83.00 €/habitant

Les investissements principaux sur 2019 ont concerné l'agrandissement et la réhabilitation de la déchèterie de l'Oseraye sur la commune de Puceul, l'aménagement des points de tri sélectif avec dalle béton et clôture ainsi que l'achat de bacs à ordures ménagères. L'acquisition de bac pour la collecte est une dépense d'investissement inhérente au bon fonctionnement du service qui suit les mouvements de population du territoire.

5.2.2 La section d'investissement

5.2.2.1 Les dépenses d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Collecte OM	22 261,96 €	11 990,88 €	0,00 €
Collecte Sélective	11 025,10 €	13 296,28 €	20 480,92 €
Appel de fond SPL Valor3E			16 044,99 €
Réhabilitation de la déchèterie	19 266,28 €	44 480,02 €	1 436 604,83 €
Plan de prévention	7 124,52 €	3 836,28 €	5 849,85 €
Subvention d'équipement	46 017,55 €	42 217,88 €	28 676,33 €
Total dépenses	105 695,41 €	115 821,34 €	1 507 656,92 €
Coût par habitant	6,73 €	7,28 €	93,96 €
Coût à la tonne	11,03 €	12,93 €	174,66 €



5.2.2.2 Les recettes d'Investissement

La section Investissement est financée par les subventions, l'excédent de fonctionnement, le FCTVA :

Recettes TTC en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012/2019	Évolution 2018/2019
Subventions	24 942,83 €	159 484,08 €	806,57 €	2 677,80 €	10 955,00 €	46 017,55 €	0,00 €	217 979,60 €	773,92 %	100,00 %
FCTVA	15 938,60 €	63 198,71 €	2 653,71 €	1 924,01 €	3 706,14 €	470,17 €	4 440,87 €	111 686,95 €	600,73 %	2414,98 %
Amortissements	36 691,78 €	93 164,94 €	71 042,54 €	124 693,76 €	108 415,89 €	111 965,19 €	130 025,16 €	158 961,49 €	333,23 %	22,25 %
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	100,00 %	100,00 %
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	100,00 %	100,00 %
TOTAL	77 573,21 €	315 847,73 €	74 502,82 €	129 295,57 €	123 077,03 €	158 452,91 €	134 466,03 €	1 388 628,04 €	73,34 %	932,70 %
Coût par habitant	5,25 €	21,44 €	4,95 €	8,48 €	7,94 €	10,09 €	8,45 €	86,55 €		
Coût à la tonne	9,10 €	35,35 €	6,97 €	11,37 €	10,96 €	16,54 €	15,01 €	160,87 €		

Les subventions d'investissement perçues en 2019 sont des subventions principalement liées aux travaux d'agrandissement et réhabilitation de la déchèterie.

